

IX.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1880.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

—

Le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1880 est établi sur un effectif moyen de 45,093 hommes et de 8,949 chevaux.

Cet effectif est le même que celui qui a servi de base au Budget de l'exercice 1879.

RECETTES.

Les recettes que le Département de la Guerre procurera au Trésor pendant l'année 1880, et qui figurent au Budget des Voies et Moyens, s'élèvent à fr. 318,900 »

SAVOIR :

Pensions des élèves de l'École militaire fr.	105,400 »
Produit de la vente de chevaux de réforme et de poulains .	100,000 »
Produit de la vente d'objets hors de service provenant du matériel de l'artillerie et du génie	25,000 »
Produit du loyer des domaines de la guerre, pêche des fossés, etc	70,000 »
Bénéfices à produire par les établissements de l'artillerie .	500 »
Produit de la vente des cartes du Dépôt de la Guerre. . .	8,000 »
Remboursements divers	10,000 »
SONNE ÉGALE. fr.	<u>318,900 »</u>

DÉPENSES.

Les crédits demandés pour l'exercice 1880 s'élèvent comme suit :

Dépenses ordinaires et permanentes . fr. 43,947,125 »	}	44,134,700 »
Dépenses extraordinaires et temporaires. 187,575 »		
Le crédit général voté pour 1879 se monte à.		<u>44,040,000 »</u>
Le Budget de 1880 présente donc une augmentation de fr.		<u>94,700 »</u>

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette différence provient presque entièrement de ce que l'année 1880 est *bissextile*, ce qui occasionne une augmentation de $\frac{1}{365}$, de toutes les allocations qui se décomptent *par jour*.

Le tableau ci-dessous résume les différences qui existent entre les crédits demandés pour plusieurs articles du Budget de 1880 et ceux portés au Budget de 1879.

ARTICLES du Budget.	SERVICES.	EN PLUS qu'au Budget de 1879.	EN MOINS qu'au Budget de 1879.
2	Traitements des fonctionnaires et employés civils	18,000 »	»
6	Id. de l'état-major général	418 10	»
7	Id. id. des provinces et des places	42 50	»
8	Id. du service de l'intendance	25 80	»
9	Id. id. de santé des hôpitaux	5 10	»
12	Id. et solde de l'infanterie	20,587 06	»
13	Id. id. de la cavalerie	6,006 00	»
14	Id. id. de l'artillerie	7,878 »	»
15	Id. id. du génie	1,323 01	»
16	Id. id. du bataillon d'administration	994 48	»
22	Pain et viande { Litt. a. Pain fr. 7,378 02 Litt. b. Viande 13,116 48 }	20,494 50	»
23	Fourrages en nature	15,150 05	»
24	Casernement des hommes	358 87	»
29	Remonte	3,510 »	»
53	Dépenses imprévues	20 85	»
	TOTAUX fr.	94,700 »	»
	RESTE augmentation nette fr.	94,700 »	»

Les différences indiquées ci-dessus sont détaillées dans les notes données ci-après, sur les différents articles du Budget auxquelles elles se rapportent.

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitement des fonctionnaires et employés civils.*

Augmentation fr. 18,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Dans tous les Départements ministériels, autres que celui de la Guerre, les emplois supérieurs de l'Administration centrale sont occupés par des fonctionnaires *civils* qui portent le titre de secrétaire général, directeur général, inspecteur général et directeur, et dont les traitements varient de 7,000 à 12,000 francs par an.

Au Département de la Guerre, la direction de tous les services est dévolue, en raison de leur spécialité, à des officiers généraux ou supérieurs de l'armée et les fonctionnaires civils de l'Administration centrale ne peuvent y parvenir qu'au rang de sous-directeur ou chef de division, au traitement maximum de 7,000 francs.

D'un autre côté, les fonctionnaires civils du Ministère de la Guerre n'ont d'autre chance d'avancement que celles qui résultent du décès, de la pension ou de la démission de leurs collègues, puisque ce Département ne dispose, en dehors de l'Administration centrale, d'aucun emploi qui puisse leur être conféré, tandis que, dans les diverses administrations qui dépendent des autres Ministères, il existe une foule d'emplois qui peuvent être donnés au personnel de l'Administration centrale, et qui offrent aux fonctionnaires civils de nombreuses chances d'avancement et d'avenir.

La carrière des fonctionnaires et employés civils du Ministère de la Guerre est donc forcément *moins étendue et plus lente* que celle de leurs collègues des autres Départements, et, dans des conditions aussi désavantageuses, ce personnel devrait au moins trouver une compensation dans la hauteur des appointements auxquels il peut aspirer.

Il ne serait donc que juste d'accorder aux fonctionnaires et employés civils du Ministère de la Guerre, un traitement *quelque peu plus élevé* que celui des grades correspondants dans les autres Départements, et cependant le tableau donné à la suite de la présente note (annexe n° 1) démontre que les traitements adoptés au Département de la Guerre pour les grades de sous-directeur ou chef de division, de chef et sous-chef de bureau et d'employé de 1^{re} et 2^e classe, sont équivalents pour certains grades, mais qu'ils sont, en général, moins élevés que ceux fixés dans les autres Départements.

En présence de cette situation, le Ministre de la Guerre estime qu'il y a lieu de reviser et de renforcer l'échelle des traitements des fonctionnaires et employés civils de son Département, conformément au tableau placé à la suite de la présente note (annexe n° 2), et il espère que la Législature n'hésitera pas à lui accorder le supplément de crédit de 8,870 francs nécessaire pour pouvoir mettre cette mesure à exécution.

Le Département de la Guerre demande, en outre, un supplément de crédit de 9,150 francs pour pouvoir augmenter le nombre des gens de service de l'Administration centrale.

Ce personnel se compose actuellement de 17 employés⁽¹⁾, parmi lesquels

(1) 1 garde-magasin.
1 huissier du cabinet.
6 messagers.
2 concierges.

3 lithographes.
1 lingère.
2 boute-feux.
1 commissionnaire.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

on ne compte que 6 messagers pour le service de tous les bureaux, et l'on est obligé de suppléer à l'insuffisance notoire de ce nombre, par des militaires qui sont détachés des régiments comme plantons, et que l'on doit employer comme messagers.

Cette mesure offre de sérieux inconvénients, car ces plantons-messagers doivent être souvent renvoyés à leur corps, pour cause d'inaptitude, et ils partent en tous cas, au bout d'un an, lorsque leur classe de milice est envoyée en congé; le service des bureaux souffre beaucoup de ces mutations continues, et il importe de remédier à cette situation.

Le nombre des messagers civils permanents devrait être porté de 6 à 13, afin de pouvoir établir le service comme suit :

	1	pour le cabinet du Ministre,
	6	pour le cabinet des six directeurs,
	6	pour les six directions.
TOTAL . . .	13	

et l'on pourrait ainsi diminuer d'autant le nombre des militaires détachés comme plantons.

Il faut en outre pourvoir à un nouvel emploi de concierge pour la troisième entrée du Ministère de la Guerre, qui sera établie rue de Louvain, dans les nouveaux bâtiments en construction.

Cette augmentation totale de huit employés (gens de service) justifie la demande du supplément de crédit précité de 9,130 francs, soit en moyenne environ 1,140 francs pour le traitement de chacun d'eux.

CHAPITRE II

ÉTATS-MAJORS.

ART. 6. — *Traitement de l'état-major général.*

Augmentation fr.	413 10
----------------------------	--------

provenant de l'année bissextile (243 journées d'indemnité de fourrages à fr. 1 70 c^s).

ART. 7. — *Traitement de l'état-major des provinces et des places.*

Augmentation fr.	42 50
----------------------------	-------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

provenant de l'année bissextile (23 journées d'indemnité de fourrages à fr. 1 70 c°).

ART. 8. — *Traitement du service de l'intendance.*

Augmentation. fr. 23 80

provenant de l'année bissextile (14 journées d'indemnité de fourrages à fr. 1 70 c°).

CHAPITRE III.

SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.

ART. 9. — *Traitement des officiers de santé.*

Augmentation. fr. 5 10

provenant de l'année bissextile (3 journées d'indemnité de fourrages à fr. 1 70 c°).

CHAPITRE IV.

SOLDE DES TROUPES.

ART. 12. — *Traitement et solde de l'infanterie.*

Augmentation. fr. 20,587 96

provenant de l'année bissextile comme suit :

Solde des sous-officiers et soldats fr.	19,908 76
Supplément de solde du cadre du corps de discipline et de correction	47 40
254 journées d'indemnité de fourrages à fr. 1 70 c°	431 80
TOTAL fr.	<u>20,387 96</u>

ART. 13. — *Traitement et solde de la cavalerie.*

Augmentation. fr. 6,096 90

NOTE PRÉLIMINAIRE.

provenant de l'année bissextile comme suit :

Solde des sous-officiers et soldats fr.	5,661 30
Masse d'écurie.	435 60
	<hr/>
TOTAL fr.	6,096 90
	<hr/>

ART. 14. — *Traitement et solde de l'artillerie.*

Augmentation. fr.	7,878 »
	<hr/>

provenant de l'année bissextile comme suit :

Solde des sous-officiers et soldats fr.	7,599 92
38 journées d'indemnité de fourrages à fr. 1 70 c ^s	64 60
Masse d'écurie.	213 48
	<hr/>
TOTAL fr.	7,878 »
	<hr/>

ART. 15. — *Traitement et solde du génie.*

Augmentation. fr.	1,323 91
	<hr/>

provenant de l'année bissextile comme suit :

Solde des sous-officiers et soldats fr.	1,261 01
37 journées d'indemnité de fourrages à fr. 1 70 c ^s	62 90
	<hr/>
TOTAL fr.	1,323 91
	<hr/>

ART. 16. — *Traitement et solde du bataillon d'administration.*

Augmentation. fr.	994 48
	<hr/>

provenant de l'année bissextile (solde des sous-officiers et soldats).

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE VIII.

PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.

ART. 22. — *Pain et viande.*

Augmentation. fr. 20,494 50

provenant de l'année bissextile comme suit :

Litt. a. Pain.	40,989 journées à 18 c ^s	. fr.	7,378 02	} 20,494 50
Litt. b. Viande.	40,989 — à 32 c ^s	. . .	13,116 48	

ART. 23. — *Fourrages en nature.*

Augmentation. fr. 13,150 05

provenant de l'année bissextile comme suit :

Charges ordinaires et permanentes.

4,187 rations fortes	à fr. 1 65 c ^s fr.	6,908 55	} 13,132 05
4,149 — légères	à fr. 1 50 c ^s	6,223 50	

Charges extraordinaires et temporaires.

12 rations légères à fr. 1 50 c^s fr. 18 »

TOTAL fr. 13,150 05

ART. 24. — *Casernement des hommes.*

Augmentation. fr. 358 87

provenant de l'année bissextile comme suit :

6,573 journées de couchage sur les fournitures des villes
à 05 c^s fr. 328 75

1,506 journées de couchage sur les fournitures de l'État
à 02 c^s 30 12

TOTAL fr. 358 87

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 29. — Remonte.

Augmentation. fr. 5,510 »

La remonte ordinaire était calculée aux Budgets antérieurs à raison de $\frac{2}{15}$ ou $13 \frac{1}{5}$ p. % de l'effectif en chevaux, pour la cavalerie, et de $\frac{1}{4}$ ou $14 \frac{1}{4}$ p. % de l'effectif pour l'artillerie.

Depuis 1869, les prix d'achat des chevaux de remonte sont prévus au Budget comme suit :

Chasseurs et lanciers fr.	850 »	} chevaux étrangers.
Guides.	950 »	
Artillerie. Chevaux de selle	950 »	
— Chevaux de trait	650 »	chevaux indigènes.

Le Budget alloue en outre un crédit de 10,000 francs pour primes à accorder pour les chevaux nés et élevés en Belgique.

Les prix indiqués ci-dessus ont subi, depuis 10 ans, un renchérissement notable, et pour l'exercice 1878, le Département de la Guerre a payé les chevaux de remonte aux taux suivants :

	ÉTRANGERS.	INDIGÈNES.
Chasseurs et lanciers fr.	1,100 »	1,150 »
Guides	1,150 »	1,200 »
Artillerie. Chevaux de selle	1,150 »	1,200 »
— Chevaux de trait	»	825 »

Les crédits alloués aux Budgets antérieurs, pour la remonte ordinaire, auraient donc été insuffisants, si l'on avait dû acheter le nombre de chevaux sur lequel ces crédits sont basés; mais comme les pertes en chevaux n'ont pas atteint les proportions de $13 \frac{1}{5}$ p. % ou de $14 \frac{1}{4}$ p. % de l'effectif budgétaire, le Département de la Guerre a pu faire face à l'augmentation du prix des chevaux, sans demander des crédits supplémentaires, parce que les achats ont porté sur un nombre de chevaux moins élevé, et parce que, dans ces derniers temps, le déficit a pu être couvert, le cas échéant, au moyen des transferts autorisés par l'article 4 de la loi du Budget.

Comme il est certain que la valeur des chevaux tend plutôt à s'accroître qu'à redescendre à son ancien taux, le Département de la Guerre pense que pour la remonte, comme pour les vivres et les fourrages, il faut tenir compte de la situation constatée par les faits et porter au Budget de 1880 les crédits nécessaires pour l'achat des chevaux, en se basant sur les prix réels et en calculant le nombre de chevaux à acheter d'après la proportion moyenne des pertes annuelles.

Les deux tableaux ci-après donnent, par arme, le relevé exact des pertes

NOTE PRÉLIMINAIRE.

en chevaux pendant les trois dernières années, et indiquent la proportion pour cent de ces pertes, sur l'effectif budgétaire.

1° Cavalerie.

ANNÉES.	CHEVAUX DE TROUPE			TOTAL des pertes.	EFFECTIF en CHEVAUX DE TROUPE compris AU BUDGET.	PROPORTION p. % des pertes sur l'effectif BUDGÉTAIRE.
	vendus par réforme.	abattus.	morts.			
1876.	255	116	206	577	4840	11 ⁹³ p. %
1877.	505	112	151	548	4840	11 ⁵² —
1878.	565	85	121	500	4840	11 ⁷⁵ —
TOTAUX.	925	311	458	1,604		
MOYENNE GÉNÉRALE des trois années.	508	104	155	505	4840	11 ⁶⁷ p. %

2° Artillerie.

ANNÉES.	CHEVAUX DE TROUPE			TOTAL des pertes.	EFFECTIF en CHEVAUX DE TROUPE compris AU BUDGET.	PROPORTION p. % des pertes sur l'effectif BUDGÉTAIRE.
	vendus par réforme.	abattus.	morts.			
1876.	78	58	77	215	2572	8 ⁰⁷ p. %
1877.	64	47	65	176	2572	7 ⁴² —
1878.	70	57	54	181	2572	7 ⁶³ —
TOTAUX.	212	162	196	570		
MOYENNE GÉNÉRALE des trois années.	70	54	65	190	2572	8 ⁰¹ p. %

NOTE PRÉLIMINAIRE.

On voit ainsi que la moyenne générale des pertes annuelles est actuellement :

Pour la cavalerie de 11⁰⁷ p. % au lieu de 13 ¹/₃ p. %.
 Pour l'artillerie de 8⁰¹ p. % au lieu de 14 ¹/₄ p. %.

On peut donc admettre que les pertes en chevaux ne dépasseront pas en moyenne 11 ³/₄ p. % de l'effectif budgétaire pour la cavalerie et 8 p. % pour l'artillerie.

Dans ces conditions, le calcul des crédits nécessaires pour la remonte ordinaire doit être établi comme suit :

Chasseurs et lanciers. 11 ³ / ₄ p. % sur 3,630 chevaux = environ 426 chevaux à 1,100 francs.	fr.	468,600	»	
Guides. 11 ³ / ₄ sur 1,210 chevaux = environ 142 chevaux à 1,150 francs		163,300	»	
Artillerie. Selle. 8 p. % sur 794 chevaux = environ 63 chevaux à 1,150 francs.		72,450	»	
Artillerie. Trait. 8 p. % sur 1,578 chevaux = environ 126 chevaux à 825 francs		103,950	»	
	TOTAL.	fr.	808,300	»
Primes à accorder pour chevaux nés et élevés en Belgique. fr.		10,000	»	
	TOTAL du crédit nécessaire pour 1880	fr.	818,300	»
Le crédit alloué aux Budgets antérieurs est de	fr.	812,790	»	
Soit pour 1880 une augmentation de	fr.	5,510	»	

CHAPITRE XI.

DÉPENSES IMPRÉVUES.

ART. 33. — *Dépenses imprévues non libellées au Budget.*

Diminution. fr. 20 83

pour arrondir le chiffre total du Budget.

Le Ministre de la Guerre,
 RENARD.

ANNEXES A LA NOTE PRÉLIMINAIRE.

ANNEXE N° 1.

Tableau comparatif de la hiérarchie des grades et de l'échelle des traitements des fonctionnaires et employés civils de l'Administration centrale des divers Ministères.

GRADES.	MINISTÈRES						
	des Affaires étrangères.	des Finances.	de l'Instruction publique.	de l'Intérieur.	de la Justice.	des Travaux publics.	de la Guerre.
Secrétaire général	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000	"
Directeur général (ou administrateur des chemins de fer)	"	10,000	10,000 9,000	10,000 9,000	9,000	12,000	"
Inspecteur général	"	9,000 9,000	"	"	7,000	9,000	"
Directeur	8,000	8,000	8,000 7,000	8,000 7,000	7,000	8,000	"
Sous-directeur ou chef de division	7,000	6,500 6,000	6,500	6,500	6,500 5,500	7,000 6,500	7,000
	6,500		6,000	6,000		6,500	6,500
	6,000		5,500	5,500		6,000	6,000
Chef de bureau	5,000	5,000 4,200	5,000	5,000	5,000 4,000	5,000 4,500	5,000
	4,250		4,600	4,600		4,500	4,500
	3,500		4,200	4,200		4,000	4,000
Sous-chef de bureau ou commis-chef.	"	3,800 3,200	"	"	3,800 3,100	3,500 3,000	3,600 3,300 3,150
	Employé ou commis	de 1 ^{re} classe.	3,500	4,000	4,000	3,000	2,600
3,350			3,600	3,600	2,600	2,200	2,625
3,200			3,200	3,200	2,600	2,200	2,310
de 2 ^e classe.		3,200	3,000	3,000	2,500	1,800	2,200
		2,925	2,600	2,600	2,500	1,800	1,760
		2,650	2,200	2,200	2,100	1,500	1,520
de 3 ^e classe.	2,650	"	"	"	2,000	1,200	"
	2,375	"	"	"	1,200	1,000	"
2,100	"	"	"	"	"	"	
Commis d'ordre	de 1 ^{re} classe.	"	2,600	2,600	"	"	"
		"	2,400	2,400	"	"	"
		"	2,200	2,200	"	"	"
de 2 ^e classe.	"	2,000	2,000	"	"	"	
	"	1,900	1,900	"	"	"	
	"	1,800	1,800	"	"	"	
de 3 ^e classe.	"	1,600	1,600	"	"	"	
	"	1,500	1,500	"	"	"	
"	"	1,400	1,400	"	"	"	
Expéditionnaire	"	"	"	"	"	2,000	"
						1,800	"
						1,500	"
"	"	"	"	"	"	1,200	"

ANNEXE N° 2.

Tableau du personnel civil de l'Administration centrale du Ministère de la Guerre, avec indication des traitements qui sont alloués d'après les fixations du Budget de 1879 et des traitements qui sont proposés au Budget de 1880.

EMPLOIS.	FIXATIONS DU BUDGET DE 1879.			PROPOSITIONS AU BUDGET DE 1880.		
	Nombre d'employés.	TRAITEMENTS		Nombre d'employés.	TRAITEMENTS	
		par unité.	par catégorie.		par unité.	par catégorie.
Sous-directeurs ou chefs de division.	3	7,000	7,000	3	7,800	7,800
	1	6,500	6,500	1	7,100	7,100
	1	6,000	6,000	1	6,400	6,400
Chefs de bureau	5	5,000	15,000	5	5,400	16,200
	2	4,500	9,000	2	4,000	9,800
	5	4,000	12,000	5	4,400	15,200
Sous-chefs de bureau	5	5,600	10,800	5	5,900	11,700
	5	5,500	9,900	5	5,600	10,800
	5	5,150	9,450	5	5,300	9,900
Employés de 1 ^{re} classe	4	2,940	11,760	4	5,000	12,000
	4	2,625	10,500	4	2,700	10,800
	4	2,510	9,240	4	2,400	9,600
Employés de 2 ^e classe	6	2,200	15,200	6	2,200	15,200
	6	1,760	10,560	6	1,800	10,800
	6	1,520	7,920	6	1,400	8,400
TOTAUX	50		148,850	50		157,700

L'augmentation demandée pour 1880 est en totalité de 8,870 francs.

Les employés des grades inférieurs, dont le traitement a été augmenté de 5 ou 10 p. % en vertu de la loi du 2 juillet 1875, n'obtiendront qu'une majoration qui varie de 40 à 90 francs, afin d'arrondir le chiffre de leur traitement.

Pour les grades plus élevés, les augmentations proposées sont de :

150 et 300 francs pour les sous-chefs de bureau,

400 francs pour les chefs de bureau,

400, 600 et 800 francs pour le sous-directeur et les chefs de division.

Le traitement le plus élevé de la hiérarchie serait ainsi de 7,800 francs au lieu de 7,000 francs.

(346)

PROJET DE LOI.**LÉOPOLD II,****ROI DES BELGES,***À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre de la Guerre et de l'avis de Notre Conseil des Ministres.

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1880, est fixé à la somme de *quarante-quatre millions cent-trente-quatre mille sept cents francs* (44,134,700 francs), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

Le Gouvernement est autorisé à prélever, sur les crédits ouverts aux articles 10, 12, 15, 16, 17, 24, 26, 27, 28, 30 et 32 du Budget, les sommes nécessaires pour pourvoir à l'insuffisance de crédits qui pourrait résulter du renchérissement du froment, de la viande et des denrées fourragères, sur les articles 6, 7, 8, 22 et 23.

Le Gouvernement est également autorisé à transférer de l'article 22 (pain et viande) à l'article 23 (fourrages en nature) et vice versa, les sommes nécessaires pour combler le déficit que pourrait présenter l'un ou l'autre de ces articles.

ART. 3.

Dans les localités où le service de la viande est assuré par la voie de la régie directe, les déchets, issues, peaux, suif, etc., provenant des bêtes bovines abattues, seront vendus par les soins de l'Administration de la Guerre, et le produit sera porté en déduction du montant des achats de bétail.

ART. 4.

Le Ministre de la Guerre est autorisé à transférer aux articles 20, 25 et 29 du Budget de son Département pour l'exercice 1880, les excédants que laisseront éventuellement les articles 13 et 14 du Budget (solde des troupes de cavalerie et d'artillerie), afin de les affecter à l'achat des chevaux et des harnachements nécessaires à la cavalerie et à l'artillerie, d'après les effectifs de la nouvelle organisation.

Les dépenses à imputer sur ces excédants pourront être effectuées ou engagées jusqu'au 1^{er} avril 1881.

Donné à Bruxelles, le 28 février 1879.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

RENARD.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.



BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1880.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre.	21,000	.	} 475,000 .
2	— des fonctionnaires et employés civils	101,000	.	
3	Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Département de la Guerre.	16,000	.	
4	Matériel	35,000	.	
5	Dépôt de la Guerre et institut cartographique militaire	40,000	150,000	
CHAPITRE II.				
ÉTATS-MAJORS.				
6	Traitement de l'état-major général	896,415 10	.	} 1,457,470 40
7	— — des provinces et des places	303,042 50	.	
8	— du service de l'intendance	258,023 80	.	
CHAPITRE III.				
SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.				
9	Traitement des officiers de santé	200,005 10	.	} 1,008,405 10
10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.	582,500	.	
11	Service pharmaceutique.	155,000	.	
CHAPITRE IV.				
SOLDE DES TROUPES.				
12	Traitement et solde de l'infanterie	13,525,887 00	.	} 24,597,928 25
13	— — de la cavalerie	3,758,006 90	50,447	
14	— — de l'artillerie.	5,312,378	.	
15	— — du génie	1,280,623 01	.	
16	— — du bataillon d'administration	681,404 48	.	
<p>Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compléteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.</p>				
A REPORTER fr.		27,356,305 76	180,447	27,536,812 75

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	27,536,365 75	180,447 »	27,536,812 75
	CHAPITRE V. ACADÉMIE MILITAIRE.			
17	Personnel de l'École militaire et de l'École de guerre	253,600 »	»	206,400 »
18	Dépenses d'administration	42,800 »	»	
	CHAPITRE VI. ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.			
19	Traitement du personnel des établissements	66,375 »	»	1,082,553 »
20	Matériel de l'artillerie	1,016,180 »	»	
	CHAPITRE VII. MATÉRIEL DU GÉNIE.			
21	Matériel du génie	1,460,000 »	»	1,460,000 »
	CHAPITRE VIII. PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.			
22	Pain et viande.	6,702,294 50	»	15,467,073 42
23	Fourrages en nature.	4,744,432 05	6,588 »	
24	Casernement des hommes	713,558 87	»	
25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement	100,000 »	»	
26	Frais de route et de séjour	110,000 »	»	
27	Transports généraux.	65,000 »	»	
28	Chauffage et éclairage des corps de garde	118,000 »	»	
29	Remonte.	818,500 »	»	
	CHAPITRE IX. TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.			
30	Traitements divers et honoraires	145,000 »	»	165,000 »
31	Frais de représentation	20,000 »	»	
	A REPORTER. fr.	43,821,706 17	187,035 »	44,008,741 17

POUR L'EXERCICE 1880.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	43,821,706 17	187,035 .	44,008,741 17
	CHAPITRE X. PENSIONS ET SECOURS.			
52	Pensions et secours	110,460 .	540 .	111,000 .
	CHAPITRE XI. DÉPENSES IMPRÉVUES.			
33	Dépenses imprévues non libellées au Budget	14,058 83	.	14,058 83
	TOTAL GÉNÉRAL DU BUDGET. fr.	43,047,125 .	187,575 .	44,134,700 .

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 28 février 1879.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

RENARD.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

LÉOPOLD.

(352)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

pour l'exercice 1880.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	•	Traitement du Ministre fr	21,000	•
2	•	— de 50 fonctionnaires et employés civils. 157,700	191,000	•
	•	— des huissiers, messagers et gens de service. 33,300		
3	•	Supplément aux officiers employés au Département de la Guerre. 10,000	18,000	•
	•	— aux sous-officiers — — — — — 6,000		
Matériel.				
4	•	Fournitures de bureau, impressions, reliures, ports de lettres et autres menus frais. 22,000	55,000	•
	•	Chauffage et éclairage. 13,000		
	•	Entretien des locaux, achats et entretien du mobilier, etc. 20,000		
Dépôt de la Guerre et Institut cartographique militaire.				
Dépôt de la Guerre.				
a.		Alimentation de la bibliothèque, supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Dépôt de la guerre fr 14,000		
Institut cartographique militaire.				
Charges ordinaires et permanentes.				
		Reconnaisances militaires, achats d'instruments, etc. fr. 5,000	26,000	
		Traitement de 6 graveurs et dessinateurs permanents 21,000		
b.		Charges extraordinaires et temporaires.	40,000	150,000
		Continuation des travaux pour la confection de la carte topographique du pays 150,000		
TOTAL DU CHAPITRE I^{er}			323,000	150,000

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	21,000 »	21,000 »	•	•	
	191,000 »	175,000 »	18,000 »	•	
	16,000 »	16,000 »	•	•	
	55,000 »	55,000 »	•	•	
	190,000 »	190,000 »	•	•	
	473,000 »	455,000 »	18,000 »	•	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	EFFECTIF.		DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
					Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
				CHAPITRE II.		
				ÉTATS-MAJORS.		
				<i>État-major général.</i>		
				Officiers généraux		
				SECTION D'ACTIVITÉ.		
		9	30	Lieutenants généraux, à fr. 18,500 . fr. 166,500 *		
		18	54	Généraux-majors, à 12,700 . . 228,600 *		
					395,100 *	
		27	90	A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments. 1,975 50		
					393,124 50	
				SECTION DE RÉSERVE.		
		2	6	Lieutenants généraux employés à un service sédentaire, à fr. 14,800 . fr. 29,600 *		
		4	8	Généraux-majors en service actif sédentaire, à . 10,160 . . 40,640 *		
					70,240 *	
		6	14	A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments. 351 20		
					69,888 80	
				TOTAL. . . . fr. 463,013 50		
				A DÉDUIRE :		
				Pour un lieutenant général de la section d'activité (Ministre de la Guerre) fr. 18,500 *		
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments 92 50		
					18,407 50	
				RESTE fr. 444,605 80		
				A AJOUTER :		
				Le supplément de traitement dû à un général-major, chargé provisoirement des fonctions attribuées aux lieutenants généraux fr. 2,000 *		
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments 10 *		
					1,990 *	
				TOTAL. . . . fr. 446,595 80		
				Corps d'état-major.		
		4	12	Colonels, à fr. 9,500 . . . fr. 38,000 *		
		4	8	Lieutenants-colonels, à 7,100 28,400 *		
		8	16	Majors, à 6,500 50,400 *		
		18	36	Capitaines de 1 ^{re} classe, à 5,100 91,800 *		
		12	24	— de 2 ^e classe 4,400 52,800 *		
					261,400 *	
		46	90	A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments 1,507 *		
					260,003 *	
		79	200	A REPORTER. . . . fr. 706,688 80		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.		CRÉDITS ajoutés POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRALE des développements.	EFFECTIF.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
					Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
70	200	70	200			
				REPORT. fr. 706,888 80		
				Aides de camp et officiers d'ordonnance.		
				Supplément aux officiers des corps d'infanterie, d'artillerie et du génie, employés comme aides de camp et officiers d'ordonnance près des généraux commandants de division et de brigade; SAVOIR :		
				» 2 1 capitaine d'infanterie de 1 ^{re} classe . . . à fr. 1,500 . . . fr. 1,500 »		
				» 10 5 — — de 2 ^e classe . . . à . . . 1,000 . . . 5,000 »		
				» 12 6 — — de 3 ^e classe . . . à . . . 850 . . . 5,100 »		
				» 12 6 lieutenants d'infanterie. à . . . 850 . . . 5,100 »		
				» 2 1 lieutenant d'artillerie à . . . 375 . . . 375 »		
				» 2 1 capitaine en 1 ^{er} du génie à . . . 500 . . . 500 »		
				» 2 1 lieutenant du génie. à . . . 375 . . . 375 »		
				» 42	17,750 »	
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments 88 75		
					17,661 25	
				TOTAL. fr. 724,350 05		
				Indemnité de vivres de campagne.		
				d. Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo (dépense approximative). 1,768 45		
				Indemnité de fourrages.		
				242 chevaux \times 365 = 88,330 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 70 c ^o fr. 150,161 »		
				e. A ajouter pour 1 ration supplémentaire pour le général-major commandant de division fr. 620 50		
				Augmentation pour l'année bissextile 245 journées 415 10		
					151,194 00	896,413 10
				Frais de bureau.		
				2 lieutenants généraux commandant les circonscriptions militaires à 2,000 francs. fr. 4,000 »		
				1 chef d'état-major du commandement supérieur de la cavalerie 800 »		
				2 — des circonscriptions militaires. $\left. \begin{array}{l} 1 \text{ à } 1,500 \text{ »} \\ 1 \text{ à } 1,200 \text{ »} \end{array} \right\}$ 2,700 »		
				4 — des divisions d'infanterie, à 600 . . . 2,400 »		
				2 — — de cavalerie, à 600 . . . 1,200 »		
				10 généraux-majors, commandant une brigade, à 500 . . . 8,000 »		
					19,100 »	
				A REPORTER. fr. 896,413 10		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÈRE des développements.	EFFECTIF. HORDES. CHEVACS.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
					Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
				REPORT. fr.	896,415 10	.
				État-major des provinces et des places.		
				État-major des provinces.		
	a.	5	10	Généraux-majors ou colonels, à 10,160 francs fr.	50,800	.
		.	9	Supplément de traitement aux aides de camp des commandants de province, à 500 francs	4,500	.
		5	19		55,300	.
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	276 50	
					55,023 50	
				État-major des places.		
		5		Commandants de 1 ^{re} classe, à fr.	7,500	37,500
		4		— de 2 ^e — , à	5,500	22,000
		0		— de 3 ^e — , à	4,500	40,500
	b.	2	a) 6	Majors, à	3,800	7,600
		0		Adjutants de 1 ^{re} classe, à	5,150	28,350
		8		— de 2 ^e — , à	2,525	20,200
		4		— de 3 ^e — , à	2,100	8,400
					164,550	.
		41	6	A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	822 75	
					163,727 25	
		46	25	Aumôniers.		
	c.			Traitement des aumôniers et desservants	44,950	.
				Indemnité de vivres de campagne.		
	d.			Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo. (Dépense approximative)	1,016 75	
				Indemnité de fourrages.		
	e.			25 chevaux \times 365 = 9,125 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 70 c.	15,512 50	
				Augmentation pour l'année bissextile 25 journées.	42 50	
					15,555	.
				Frais de bureau.		
		9		commandants de province b).	9,600	.
		1		— de place, à	1,200	1,200
		2		— — , à	1,000	2,000
		1		— — , à	800	800
	f.	7		— — , à	500	3,500
		10		— — , à	400	4,000
		3		— — , à	240	720
		5		— — , à	150	750
		2		— — , à	100	200
					22,770	.
				A REPORTER. fr.	1,199,455 60	.

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
896,415 10	896,000 "	415 10	"		
303,042 50	303,000 "	42 50	"		a) A répartir par le Ministre, selon les besoins du service.
1,100,455 60	1,100,000 "	455 60	"		b) A répartir par décisions spéciales, en raison de l'importance des commandements.

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
TOTAL.				
1,190,455 60	1,199,000 •	455 60	•	
258,025 80	258,000 •	25 80	•	
1,457,479 40	1,457,000 •	479 40	•	

COMPOSITION ORGANIQUE.		
INTENDANTS.	Officiers COMPTABLES des corps.	TOTAL.
Intendant en chef.	1	} 55
— de 1 ^{re} classe.	3	
— de 2 ^{me} —	6	
Sous-intendants de 1 ^{re} classe.	12	} 180
— de 2 ^{me} —	13	
Capitaines quartiers-maitres	38	} 185
Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs	76	
Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem ^t	37	
	35	(*) 180

a)

(*) Ces officiers comptables figurent ici pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations.

b) A répartir, par décisions spéciales, en raison de l'importance du service dont les fonctionnaires de l'intendance sont respectivement chargés.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRALE des développements.	EFFECTIF.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
					Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
				CHAPITRE III.		
				SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX a).		
				Traitement des officiers de santé.		
		1	2	Inspecteur général, à fr. 12,700	12,700	•
		4	•	Médecins principaux de 1 ^{re} classe, à 8,500	34,000	•
		7	•	— principaux de 2 ^e classe, à 7,100	40,700	•
		1	•	— de bataillon de 1 ^{re} classe, à 4,200	4,200	•
		20	•	— adjoints, à 2,025	52,500	•
a.		1	•	Pharmacien principal, à 5,500	5,500	•
		12	•	Pharmaciens de 1 ^{re} classe, à 4,200	50,400	•
		12	•	— de 2 ^e classe, à 5,250	63,000	•
		12	•	— de 3 ^e classe, à 2,800	33,600	•
		1	1	Inspecteur vétérinaire, à 5,500	5,500	•
		71	5		287,100	•
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments. 1,455 50		
					285,644 50	
9				Indemnité de vivres de campagne.		
	b.			Indemnités de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo. (Dépense approximative)	1,374	•
				Indemnité de fourrages.		
	c.			5 chevaux \times 565 = 1,095 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 70 c ^e	1,861 50	
				Augmentation pour l'année bissextile 5 journées	5 10	
					1,866 60	
				Frais de bureau.		
	d.			Inspecteur général du service de santé.	2,000	•
				Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.		
10				650,500 journées (b) de traitement de sous-officiers et soldats dans les hôpitaux, à 89 centimes fr. 578,945		
				4,000 journées de miliciens non incorporés et de militaires détenus avant leur condamnation	5,555	•
					582,500	•
				Service pharmaceutique.		
11				Achat de médicaments, linge à pansement et instruments de chirurgie; émoluments à des médecins civils ou à des médecins militaires pensionnés pour soins donnés ou médicaments fournis aux militaires malades; frais d'impression d'ouvrages de statistique et menues dépenses	135,000	•
				TOTAL DU CHAPITRE III. fr.	1,008,405 10	•

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
TOTAL.				
290,905 10	290,900 »	5 10	»	
582,500 »	582,500 »	»	»	
135,000 »	135,000 »	»	»	
1,008,405 10	1,008,400 »	5 10	»	

a)		
COMPOSITION organique.		
	SERVICE des HÔPITAUX.	SERVICE des CORPS.
Inspecteur général	1	»
Médecins principaux de 1 ^{re} classe	4	»
— principaux de 2 ^e classe	7	»
— do régiment { de 1 ^{re} classe 10	»	35
— de 2 ^e classe 25		
— de bataillon de 1 ^{re} classe	1	35
— — de 2 ^e —	»	45
— adjoints	20	»
Pharmacien principal	1	»
— de 1 ^{re} classe	12	»
— de 2 ^e —	12	»
— de 3 ^e —	12	»
Inspecteur vétérinaire	1	»
Vétérinaires de 1 ^{re} classe	»	12
— de 2 ^e —	»	15
— de 3 ^e —	»	8
	71	(*) 118
	219	

(*) Ces officiers de santé figurent ici pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations.

b)	
Infanterie	408,700 journées.
Cavalerie	95,500 »
Artillerie	125,900 »
Génie	22,500 »
Bataillon d'administration	2,500 »
TOTAL	650,500 journées.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE											
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.										
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2">EFFECTIF.</th> </tr> <tr> <th>HOMMES.</th> <th>CHEVAUX.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1852</td> <td>254</td> </tr> <tr> <td>25571</td> <td>•</td> </tr> <tr> <td>27425</td> <td>254</td> </tr> </tbody> </table>		EFFECTIF.		HOMMES.	CHEVAUX.	1852	254	25571	•	27425	254		
EFFECTIF.															
HOMMES.	CHEVAUX.														
1852	254														
25571	•														
27425	254														
		<p>CHAPITRE IV.</p> <p>SOLDE DES TROUPES.</p> <p><i>Traitement et solde de l'infanterie.</i></p> <p>Traitement, solde et accessoires.</p>													
		1852	254	Officiers de tous grades fr. 5,447,900 81											
		25571	•	Sous-officiers et soldats 7,445,408 40											
				Augmentation pour l'année bissextile 10,956 16											
				<u>7,405,464 56</u>											
				Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire. fr. 50,000 •											
				Indemnité aux sous-officiers promus officiers. 10,200 •											
12	a.			Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres 50,000 •											
				Première mise de petit équipement à allouer à 8,104 miliciens et à 600 volontaires à incorporer, soit, à 56 francs 515,844 •											
				Frais de voyage des miliciens rappelés sous les armes 40,000 •											
				<u>15,374,959 57</u>											
		A DÉDUIRE													
				Pour 408,700 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 61 centimes. fr. 249,307 •											
				Pour vacances et petites permissions 271,705 21											
				<u>521,010 21</u>											
				<u>12,853,949 16</u>											
				A REPORTER. . . fr. 12,853,949 16											

INFANTERIE.

Cette arme se compose : 1° d'un régiment de carabiniers formé de quatre bataillons actifs et de deux bataillons non-actifs (à quatre compagnies) et un dépôt;
 2° d'un régiment de grenadiers,
 3° de trois régiments de chasseurs à pied, } formés chacun de trois bataillons actifs et de un bataillon non-actif (à quatre compagnies) et de un dépôt;
 4° de quatorze régiments de ligne,
 5° de deux compagnies sédentaires;
 6° d'un corps de discipline et de correction formé de six compagnies;
 7° d'une école d'enfants de troupe;
 8° d'officiers à la suite des régiments.

OFFICIERS.

GRADES.	Effectif par unité			Composition d'un régiment			Soit pour :						TOTAUX.		MONTANT		
	D'état-major de régiment.	De bataillon.	De compagnie.	De carabiniers.	De grenadiers.	De chasseurs à pied et d'infanterie de ligne.	Le régiment des carabiniers.	Le régiment des grenadiers.	Les dix-sept régiments de chasseurs à pied et d'infanterie de ligne.	Les deux compagnies sédentaires.	Le corps de discipline et de correction.	Les officiers hors cadre.	Officiers.	Chevaux.	TRAITEMENT annuel.	par GRADE.	par CATÉGORIE.
États-majors actifs } 19 régiments. 58 bataillons.																	
Colonels	1	»	»	1	1	1	1	1	17	»	»	»	19	58	8,500 »	161,500 »	
Lieutenants-colonels	1	»	»	1	1	1	1	1	17	»	»	»	19	58	6,500 »	123,500 »	
Majors	»	1	»	4	3	3	4	3	51	»	»	»	58	116	5,500 »	319,000 »	
Capitaines-adjudants-majors montés	1	»	»	1	1	1	1	1	17	»	»	»	19	19	5,950 »	75,050 »	
— non montés	»	1	»	4	3	3	4	3	51	»	»	»	58	»	5,450 »	200,100 »	
Lieutenants ou sous-lieutenants porte-drapeau	1	»	»	1	1	1	1	1	17	»	»	»	19	»	2,250 »	42,750 »	
— officiers-payeurs	»	1	»	4	3	3	4	3	51	»	»	»	58	»	2,462 50	142,825 »	
Médecins de régiment de 1 ^{re} classe	»	»	»	1	1	1	1	1	17	»	»	»	5	»	6,500 »	51,500 »	
— de 2 ^{me} classe	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	14	»	5,100 »	71,400 »	
— de bataillon de 1 ^{re} classe	»	1	»	1	1	1	1	1	17	»	»	»	19	»	4,200 »	79,800 »	
— de 2 ^e classe	»	»	»	2	1	1	2	1	17	»	»	»	20	»	3,250 »	65,000 »	
232 compagnies de bataillons actifs.																	
Capitaines de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe	»	»	1	16	12	12	16	12	204	»	»	»	252	»	5,450 »	800,400 »	1,312,425 »
Lieutenants et sous-lieutenants	»	»	3	48	36	36	48	36	612	»	»	»	696	»	2,250 »	1,566,000 »	
30 bataillons non-actifs, 80 compagnies.																	
Majors	»	1	»	2	1	1	2	1	17	»	»	»	20	20	5,500 »	110,000 »	2,366,400 »
Capitaines-adjudants-majors non montés	»	1	»	2	1	1	2	1	17	»	»	»	20	»	5,450 »	69,000 »	
Capitaines de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe	»	»	1	8	4	4	8	4	68	»	»	»	80	»	5,450 »	276,000 »	
Lieutenants et sous-lieutenants	»	»	3	24	12	12	24	12	204	»	»	»	240	»	2,250 »	540,000 »	
19 dépôts de régiment.																	
Majors	»	1	»	1	1	1	1	1	17	»	»	»	19	19	5,500 »	104,500 »	995,000 »
Lieutenants ou sous-lieutenants officiers d'armement	»	1	»	1	1	1	1	1	17	»	»	»	19	»	2,250 »	42,750 »	
Capitaines-quartiers-maitres de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e classe	»	1	»	1	1	1	1	1	17	»	»	»	19	»	3,800 »	72,200 »	
Capitaines administrés d'habillement de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e classe	»	1	»	1	1	1	1	1	17	»	»	»	19	»	3,450 »	65,550 »	
Médecins de bataillon de 2 ^e classe	»	1	»	1	1	1	1	1	17	»	»	»	19	»	3,250 »	61,750 »	
Capitaines de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e classe	»	»	1	1	1	1	1	1	17	»	»	»	19	»	5,450 »	65,550 »	
Lieutenants et sous-lieutenants	»	»	3	3	3	3	3	3	51	»	»	»	57	»	2,250 »	128,250 »	
Compagnies spéciales.																	
Colonel	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	2	8,500 »	8,500 »	
Majors	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	2	2	5,500 »	11,000 »	
Capitaine-adjutant-major non monté	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	5,450 »	5,450 »	
Capitaines-quartiers-maitres de 1 ^{re} , 2 ^{me} ou 3 ^{me} classe	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	3,800 »	3,800 »	
Lieutenants ou sous-lieutenants officiers-payeurs	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	2,462 50	2,462 50	
Médecin de bataillon de 2 ^e classe	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	3,250 »	3,250 »	
Capitaines de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e classe	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	6	»	8	»	5,450 »	27,600 »	
Lieutenants et sous-lieutenants	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	24	»	50	»	2,250 »	67,500 »	
Officiers à la suite.																	
Capitaines	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	20	20	»	5,450 »	69,000 »	127,562 50
Lieutenants	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	20	20	»	2,400 »	48,000 »	
				129	91	91	129	91	1,547	8	37	40	1,852 (¹)	254			TOTAL . . . fr. 5,458,957 50

A ajouter les suppléments de traitement :

Pour le corps de discipline et de correction	Le commandant du corps	1,000 »	} 16,400 »
	Les deux majors, à fr. 800 »	1,600 »	
	Les sept capitaines, à	600 »	
	Les vingt-quatre lieutenants et sous-lieutenants, à	9,600 »	

TOTAL fr. 5,475,357 50

A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments 27,576 69

RESTE fr. 5,447,960 81

(¹) Officiers d'infanterie 1,676
 Comptables 98 } 1,852
 Médecins 78 }

TROUPES.

GRADES.	Effectif par unité.			Composition d'un régiment			Soit pour :				NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE journalière.	MONTANT		
	D'état-major de régiment.	De bataillon.	De compagnie.	De carabiniers.	De grenadiers.	De chasseurs à pied et d'infanterie de ligne.	Le régiment des carabiniers.	Le régiment des grenadiers.	Les dix-sept régiments de chasseurs à pied et d'infanterie de ligne.	LR TOTAL.			par GRADE.	par CATÉGORIE.	
États-majors actifs { 19 régiments. 58 bataillons.															
Adjudants sous-officiers	"	1	"	4	5	5	4	5	51	58	21,170	3 25	68,802 50		
Sergents-majors secrétaires { Grenadiers Les autres.	1	"	"	1	"	1	1	"	17	18	6,570	2 34	865 05		
													15,575 80		
Sergents-clairons	1	"	"	1	1	1	1	1	17	19	6,955	2 15	14,910 25		
Caporaux-clairons	"	1	"	4	5	5	4	5	51	58	21,170	1 05	22,228 50		
Sergents-armuriers.	"	1	"	4	5	5	4	5	51	58	21,170	1 85	38,741 10		
Musiciens d'état-major	14	"	"	14	14	14	14	14	238	266	97,090	"	161,500 "		
332 compagnies des 58 bataillons actifs: 16 compagnies du régiment des carabiniers.															322,421 20
Sergents-majors	"	4	1	16	"	"	16	"	"	16	5,840	2 34	15,665 60		
Premiers sergents.	"	4	1	16	"	"	16	"	"	16	5,840	1 98	11,565 20		
Sergents-fourriers	"	4	1	16	"	"	16	"	"	16	5,840	1 85	10,687 20		
Sergents.	"	20	5	80	"	"	80	"	"	80	29,200	1 85	55,456 "		
Caporaux	"	40	10	160	"	"	160	"	"	160	58,400	" 85	49,640 "		
Clairons	"	12	3	48	"	"	48	"	"	48	17,520	" 70	12,264 "		
Soldats de 1 ^{re} classe	"	572	95	1,488	"	"	1,488	"	"	496	181,040	" 64	115,865 60		
— de 2 ^e —	"									992	562,080	" 61	220,868 80		
12 compagnies du régiment des grenadiers.															487,990 40
Sergents-majors	"	4	1	"	12	"	"	12	"	12	4,580	2 57	10,580 60		
Premiers sergents.	"	4	1	"	12	"	"	12	"	12	4,580	2 01	8,805 80		
Sergents-fourriers	"	4	1	"	12	"	"	12	"	12	4,580	1 86	8,146 80		
Sergents.	"	20	5	"	60	"	"	60	"	60	21,900	1 86	40,754 "		
Caporaux	"	40	10	"	120	"	"	120	"	120	45,800	" 87	58,106 "		
Clairons	"	12	3	"	36	"	"	36	"	36	13,140	" 72	9,460 80		
Grenadiers	"	572	95	"	1,116	"	"	1,116	"	744	271,560	" 66	170,229 60		
Soldats avec solde de fusilier	"			"		"				572	155,780	" 60	81,468 "		
204 compagnies des régiments de chasseurs et de ligne.															370,529 60
Sergents-majors	"	4	1	"	"	12	"	"	204	204	74,460	2 34	174,256 40		
Premiers sergents.	"	4	1	"	"	12	"	"	204	204	74,460	1 98	147,450 80		
Sergents-fourriers	"	4	1	"	"	12	"	"	204	204	74,460	1 85	136,261 80		
Sergents.	"	20	5	"	"	60	"	"	1,020	1,020	372,500	1 85	681,509 "		
Caporaux	"	40	10	"	"	120	"	"	2,040	2,040	744,600	" 84	625,464 "		
Clairons	"	12	3	"	"	36	"	"	612	612	223,580	" 69	154,152 20		
Soldats de 1 ^{re} classe	"	280	70	"	"	840	"	"	4,760	4,760	1,737,400	" 63	1,094,562 "		
— de 2 ^e —	"			"			"		9,520	9,520	3,474,800	" 60	2,084,880 "		
30 bataillons non-actifs: Petits états-majors.															5,008,276 20
Adjudants sous-officiers	"	1	"	2	1	1	2	1	17	20	7,500	3 25	23,725 "		
Caporaux-clairons.	"	1	"	2	1	1	2	1	17	20	7,500	1 05	7,665 "		
Sergents-armuriers.	"	1	"	2	1	1	2	1	17	20	7,500	1 85	13,559 "		
60 compagnies des bataillons non-actifs: 8 compagnies de carabiniers.															44,749 "
Sergents-majors	"	4	1	8	"	"	8	"	"	8	2,920	2 34	6,852 80		
Premiers sergents.	"	4	1	8	"	"	8	"	"	8	2,920	1 98	5,781 60		
Sergents-fourriers	"	4	1	8	"	"	8	"	"	8	2,920	1 85	5,545 60		
Sergents.	"	12	5	24	"	"	24	"	"	24	8,760	1 85	16,050 80		
Caporaux	"	24	6	48	"	"	48	"	"	48	17,520	" 85	14,892 "		
Clairons	"	4	1	8	"	"	8	"	"	8	2,920	" 70	2,044 "		
4 compagnies de grenadiers.															50,924 80
Sergents-majors	"	4	1	"	4	"	"	4	"	4	1,460	2 57	3,460 20		
Premiers sergents.	"	4	1	"	4	"	"	4	"	4	1,460	2 01	2,954 60		
Sergents-fourriers	"	4	1	"	4	"	"	4	"	4	1,460	1 86	2,715 60		
Sergents.	"	12	5	"	12	"	"	12	"	12	4,580	1 86	8,146 80		
Caporaux	"	24	6	"	24	"	"	24	"	24	8,760	" 87	7,621 20		
Clairons	"	4	1	"	4	"	"	4	"	4	1,460	" 72	1,051 20		
63 compagnies de chasseurs et de ligne.															25,929 60
Sergents-majors	"	4	1	"	"	4	"	"	68	68	24,820	2 34	58,078 80		
Premiers sergents.	"	4	1	"	"	4	"	"	68	68	24,820	1 98	49,145 60		
Sergents-fourriers	"	4	1	"	"	4	"	"	68	68	24,820	1 85	45,420 60		
Sergents.	"	12	5	"	"	12	"	"	204	204	74,400	1 85	156,261 80		
Caporaux	"	24	6	"	"	24	"	"	408	408	148,920	" 84	125,092 80		
Clairons	"	4	1	"	"	4	"	"	68	68	24,820	" 69	17,125 80		
A REPORTER.															431,123 40
				1,962	1,448	1,172	1,962	1,448	19,924	25,554	8,516,910			6,857,744 20	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr. 12,853,940 16		
		Indemnité de fourrages.		
		254 chevaux × 565 = 02,710 journées d'indem. représentative, à fr. 1 70 c. 157,607 *		
	b.	Augmentation pour l'année bissextile : 254 journées 431 80		
		158,038 80		
		Moyens de transport.		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche 150,000 *		
		Logement et nourriture.		
			13,525,887 06	
12 (suite).		Miliciens à incorporer 20,000 journées.		
	d.	Mouvements éventuels pendant l'année. 20,000		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 24,000		
		44,000		
		64,000 journées à fr. 1 25 c. 80,000 *		
		Frais d'administration et d'instruction (1).		
		1 régiment de carabiniers, à 16,000 *		
		Les 18 autres régiments, à 14,500 francs 261,000 *		
	e.	2 compagnies sédentaires, à 400 francs 800 *		
		1 école d'enfants de troupe. 800 *		
		Le corps de discipline et de correction 5,500 *		
		283,900 *		
		A REPORTER. fr. 13,525,887 06		
		(1) Écoles régimentaires et des illettrés.		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
15,525,887 90	13,505,500	20,387 96	*		
15,525,887 90	13,505,500	20,387 96	"		

CAVALERIE. — Cette arme se compose : 1° de deux régiments de chasseurs, }
 2° de quatre régiments de lanciers, } chacun de cinq escadrons actifs.
 3° de deux régiments de guides, }

OFFICIERS.

GRADES.	COMPOSITION d'un escadron.		COMPOSITION D'UN RÉGIMENT à cinq escadrons.				TOTALS.			Traitement annuel.	MONTANT		
	Hommes.	Chevaux.	2 régiments de chasseurs, 4 de lanciers.		2 régiments de guides.		Hommes.	Chevaux			par GRADE.	par CATÉGORIE.	
			Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.		de cavalerie légère.	de grosse cavalerie.				
États-majors de régiment.													
Colonels	1	5	1	5	1	5	8	18	6	9,500	76,000	»	
Lieutenants-colonels	1	2	1	2	1	2	8	12	4	7,100	56,800	»	
Majors	2	4	2	4	2	4	16	24	8	6,500	100,800	»	
Capitaines adjudants-majors en 1 ^{er}	1	2	1	2	1	2	8	12	4	5,100	40,800	»	
Lieutenants adjudants-majors	1	2	1	2	1	2	8	12	4	5,250	26,000	»	
Lieutenants ou sous-lieutenants porte-étendard	1	2	1	2	1	2	8	12	4	5,100	24,800	»	
Capitaines quartiers-maitres de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe	1	»	1	»	1	»	8	»	»	5,800	50,400	»	
Lieutenants et sous-lieutenants officiers-payeurs	1	»	1	»	1	»	8	»	»	2,462 50	19,700	»	
Capitaines administrateurs d'habillement de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe	1	»	1	»	1	»	8	»	»	5,450	27,600	»	
Médecins de régiment { de 1 ^{re} classe	1	1	1	1	1	1	2	6	2	6,500	12,600	»	
Id. de 2 ^e classe	1	1	1	1	1	1	6	6	2	5,100	50,600	»	
Id. de bataillon de 1 ^{re} classe	1	1	1	1	1	1	8	6	2	4,200	55,600	»	
Vétérinaires de 1 ^{re} classe	1	1	1	1	1	1	8	6	2	4,600	56,800	»	
Id. de 2 ^e —	1	1	1	1	1	1	8	6	2	5,250	26,000	»	
Id. de 3 ^e —	1	1	1	1	1	1	8	6	2	2,800	22,400	»	
Escadrons actifs.													
Capitaines commandants	1	2	5	10	5	10	40	60	20	5,100	204,000	»	
Id. en second de 1 ^{re} et 2 ^e classe	1	2	5	10	5	10	40	60	20	4,200	168,000	»	
Lieutenants	2	4	10	20	10	20	80	120	40	5,250	260,000	»	
Sous-lieutenants	2	4	10	20	10	20	80	120	40	2,950	256,000	»	
	6	12	45	80	45	80	560	480	160			868,000	
							(1)						
											TOTAL	1,452,900	»
											A déduire ½ p. % pour médicaments	7,164 50	
											RESTE fr.	1,425,735 50	

(1) Officiers de l'arme 296 }
 Comptables 24 } 360
 Médecins 16 } 40
 Vétérinaires 24 }

TROUPES.

GRADES.	COMPOSITION d'un escadron.		COMPOSITION D'UN RÉGIMENT à cinq escadrons.				TOTALS.			NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE journalière.	MONTANT	
	Hommes.	Chevaux.	2 régiments de chasseurs, 4 de lanciers.		2 régiments de guides.		Hommes.	Chevaux				par GRADE.	par CATÉGORIE.
			Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.		de cavalerie légère.	de grosse cavalerie.				
Petits états-majors de régiment.													
Adjudants sous-officiers	2	2	2	2	2	2	12	12	4	4,580	5 25	14,255	»
Maréchaux des logis chefs secrétaires	1	1	1	1	1	1	6	6	2	1,460	5 25	4,745	»
Id. des logis gardes-magasins	1	1	1	1	1	1	6	6	2	2,190	2 86	6,265 40	»
Trompettes-majors	1	1	1	1	1	1	6	6	2	750	2 88	2,102 40	»
Id. brigadiers	1	1	1	1	1	1	6	6	2	2,190	2 21	4,859 90	»
Maréchaux des logis armuriers	1	1	1	1	1	1	6	6	2	750	2 25	1,627 90	»
Maitres tailleurs, bottiers et selliers	3	3	3	3	3	3	18	18	6	2,190	2 44	5,545 60	»
Escadrons actifs.													
Maréchaux des logis chefs	1	1	5	5	5	5	50	50	10	10,950	2 86	51,517	»
Premiers maréchaux des logis	1	1	5	5	5	5	10	50	10	5,650	2 88	10,512	»
Maréchaux des logis fourriers	1	1	5	5	5	5	10	50	10	10,950	2 56	25,842	»
Id. des logis	7	7	35	35	35	35	10	50	10	5,650	2 58	8,687	»
Brigadiers	12	12	60	60	60	60	50	50	10	10,950	2 21	24,199 50	»
Trompettes	5	5	15	15	15	15	90	90	30	5,650	2 25	8,159 50	»
Maréchaux ferrants	2	2	10	10	10	10	60	60	20	76,650	2 21	169,596 50	»
Cavaliers de 1 ^{re} classe	24	24	120	120	120	120	70	70	20	25,550	2 23	56,976 50	»
Id. de 2 ^e —	60	60	345	345	345	345	500	500	120	151,400	1 05	157,970	»
Id. non montés	20	20	100	100	100	100	120	120	30	45,800	1 08	47,504	»
							90	90	30	52,850	1 56	51,246	»
							50	50	20	10,950	1 58	17,501	»
							60	60	20	21,900	» 86	18,854	»
							20	20	20	7,500	» 89	6,407	»
							720	720	240	262,800	» 86	236,008	»
							240	240	240	87,600	» 89	77,964	»
							2,070	2,070	690	755,550	» 85	627,106 50	»
							690	690	690	251,850	» 86	216,591	»
							600	600	600	219,000	» 85	181,770	»
							200	200	200	75,000	» 86	62,780	»
	140	120	710	605	710	605	5,680	5,650	1,210	2,073,200		2,006,441 50	
											TOTAL	2,066,574 50	
											Augmentation pour l'année bissextile	5,661 50	
											TOTAL fr.	2,072,035 80	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
13,525,887 96	13,505,500 »		20,387 96	•	
13,525,887 96	13,505,500 »		20,387 96	•	

DÉVELOPPEMENT DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr. 5,512,514 50	15,525,887 90	»
		Harnachement, etc.		
b.		Entretien du harnachement, traitement et ferrure des 4,840 chevaux de troupe, soit 1,766,600 journées, à 9 centimes fr. 158,994 »		
		Augmentation pour l'année bissextile : 4,840 journées. 455 00		
		159,420 00		
		Moyens de transport.		
c.		Moyens de transport aux troupes en marche. fr. 6,000 »		
			5,758,096 90	30,447 »
		Logement et nourriture.		
d.		Mouvements éventuels pendant l'année 10,000 journées		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 32,400		
		42,400 journées, à fr. 1 25 c. . . fr. 53,000 »		
		Frais d'administration et d'instruction (1).		
e.		Huit régiments à 5 escadrons actifs, à . . fr. 7,200 fr. 57,600 »		
		TOTAL. fr. 5,788,545 90		
		A REPORTER. fr. 17,283,984 80	50,447 »	

13
(suite.)

(1) Écoles régimentaires et des illettrés.

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
13,525,887 90	13,505,500 »		20,387 90	»	
3,788,545 90	3,782,447 »		6,098 90	»	
17,314,431 80	17,387,947 »		26,484 80	»	

ARTILLERIE.

Cette arme se compose : 1° D'un état-major particulier.

- 2° De 4 régiments de campagne formés, savoir : $\left\{ \begin{array}{l} \text{les 1}^{\text{er}} \text{ et } 3^{\text{e}} \text{ régim}^{\text{ts}} \text{ chacun de 8 batteries montées et de 2 batteries de réserve;} \\ \text{les 2}^{\text{e}} \text{ et } 4^{\text{e}} \text{ — — — 2 — — à cheval, 7 batteries montées et 1 batt. de réserve;} \end{array} \right.$
- 3° De 3 — de siège formés chacun de 16 batteries de siège, 1 batterie de réserve et 1 batterie de dépôt;
- 4° De 4 compagnies spéciales : 1 de pontonniers, 1 d'ouvriers, 1 d'armuriers et 1 d'artificiers;
- 5° D'un bataillon du train formé d'un état-major $\left\{ \begin{array}{l} 4 \text{ compagnies pour les colonnes de munitions et les équipages des pontonniers et du génie;} \\ 2 \text{ — — — équipages de l'administration;} \\ 1 \text{ compagnie de dépôt.} \end{array} \right.$
et de 7 compagnies :

OFFICIERS DES CORPS.

GRADES.	EFFECTIF de chaque BATTERIE ou COMPAGNIE.		COMPOSITION DES RÉGIMENTS ET DES COMPAGNIES SPÉCIALES.								Totaux.			Traitement annuel.	MONTANT par catégorie.	Observations.		
	Hommes.	Chevaux.	Les 1 ^{er} et 3 ^e régiments de campagne.		2 ^e et 4 ^e régiments de campagne.		5 ^e , 6 ^e et 7 ^e régiments de siège.		Quatre COMPAGNIES SPÉCIALES.		LE TRAIN.		HOMMES.				CHEVAUX	
			Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.					à ration forte.	à ration légère.
États-majors des régiments.																		
Colonels	2	6	2	6	2	6	2	6	2	6	2	6	7	12	6	9,500	66,500	
Lieutenants-colonels	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	7	8	6	7,100	49,700	
Majors	8	16	6	12	6	12	6	12	6	12	6	12	29	15	15	6,500	182,700	
Capitaines commandants-adjudants-majors	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	7	8	5	5,100	55,700	
Lieutenants	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	7	8	5	5,350	22,750	
Capitaines commandants-instructeurs	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	4	8	5	5,100	20,400	
Capitaines quartiers-maitres de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e cl.	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	7	8	5	5,800	26,600	
Lieutenants ou sous-lieuten. officiers-payeurs	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	7	8	5	2,462 50	17,257 50	
Capitaines administ. d'habillem ^t de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e cl.	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	7	8	5	5,450	24,150	
Médecins de régim ^t de 1 ^{re} classe	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	5	2	2	6,500	12,600	
— de 2 ^{me} —	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	5	2	2	5,100	25,500	
— de bat ^{on} de 1 ^{re} —	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	7	4	2	4,200	29,400	
— de 2 ^e —	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	5	2	2	5,250	9,750	
Vétérinaires de 1 ^{re} classe	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	4	4	2	4,600	18,400	
— de 2 ^e —	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	4	4	2	5,250	15,000	
RÉGIMENTS DE CAMPAGNE.																		
4 batteries à cheval.																		
Capitaines commandants	1	2	4	8	4	8	4	8	4	8	4	8	4	8	2	5,100	20,400	
— en 2 ^d de 1 ^{re} et de 2 ^e classe	1	1	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	2	4,200	16,800	
Lieutenants	5	6	12	24	12	24	12	24	12	24	12	24	12	24	2	5,100	57,200	
Sous-lieutenants	5	0																
30 batteries montées.																		
Capitaines commandants	1	2	16	32	14	28	14	28	14	28	14	28	50	60	2	5,100	155,000	
— en 2 ^d de 1 ^{re} et 2 ^e classe	1	1	16	16	14	14	14	14	14	14	14	14	50	50	2	4,200	126,000	
Lieutenants	5	6	48	96	42	84	42	84	42	84	42	84	90	180	2	5,100	279,000	
Sous-lieutenants	5	0																
6 batteries de réserve.																		
Capitaines commandants	1	1	4	4	2	2	2	2	2	2	2	2	6	6	2	5,100	50,600	
Lieutenants	1	1	4	4	2	2	2	2	2	2	2	2	6	6	2	4,200	19,500	
Sous-lieutenants	1	1	4	4	2	2	2	2	2	2	2	2	6	6	2	2,950	17,700	
RÉGIMENTS DE SIÈGE.																		
48 batteries de siège.																		
Capitaines commandants	1	0	0	0	0	0	48	0	0	0	0	0	48	0	0	4,600	220,800	
Lieutenants	1	0	0	0	0	0	48	0	0	0	0	0	48	0	0	2,875	158,000	
Sous-lieutenants	1	0	0	0	0	0	48	0	0	0	0	0	48	0	0	2,475	118,800	
3 batteries de réserve.																		
Capitaines commandants	1	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	3	0	0	4,600	13,800	
Lieutenants	1	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	3	0	0	2,875	8,625	
Sous-lieutenants	1	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	3	0	0	2,475	7,425	
3 batteries de dépôt.																		
Capitaines commandants	1	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	3	0	0	4,600	13,800	
Lieutenants	1	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	3	0	0	2,875	8,625	
Sous-lieutenants	1	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	3	0	0	2,475	7,425	
COMPAGNIES SPÉCIALES.																		
1 compagnie de pontonniers.																		
Capitaine commandant	1	1	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	1	0	1	4,600	4,600	
— en second	1	1	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	1	0	1	3,500	3,500	
Lieutenants	2	2	0	0	0	0	0	0	2	2	0	0	2	0	2	2,875	5,750	
Sous-lieutenants	2	2	0	0	0	0	0	0	2	2	0	0	2	0	2	2,475	4,950	
3 compagnies : ouvriers, armuriers et artificiers.																		
Capitaine commandant	1	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	3	0	0	4,600	13,800	
Lieutenants	1	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	3	0	0	2,875	8,625	
Sous-lieutenants	2	0	0	0	0	0	0	0	6	0	0	0	6	0	0	2,475	14,850	
BATAILLON DU TRAIN.																		
Major	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	1	2	0	6,500	6,500	
Lieutenant adjudant-major	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	0	3,250	3,250	
Capitaine quartier-maitre de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e cl.	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	5,800	5,800	
— administ. d'habillem ^t de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e cl.	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	5,450	5,450	
Médecin de bataillon de 2 ^e classe	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	0	5,250	5,250	
Vétérinaire de 2 ^e classe	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	0	3,250	3,250	
Capitaines commandants	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	4	8	4	8	0	5,100	20,400	
— en second	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	3	6	3	6	0	4,200	12,600	
Lieutenants	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	7	7	7	7	0	5,250	22,750	
Sous-lieutenants	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	7	7	7	7	0	2,950	20,650	
TOTAUX.	9	9	124	202	126	210	207	53	18	6	27	55	a) 502	445	59		99,700	
Soit par régiment.			62	101	65	105	69	11				484		TOTAL.		1,947,662 50		

a) Officiers d'artillerie 429
 — du train 25
 Comptables 23 } 502
 Médecins 18 }
 Vétérinaires 9 } 27

A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments. 9,758 31
 RESTE. fr. 1,937,924 19

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF de chaque BATTERIE.			COMPOSITION DES RÉGIMENTS.						TOTAUX.			NOMBRE de Journées.	SOLDE journalière.	MONTANT par grade.	MONTANT par catégorie.	Observations.	
	Hommes.	Chevaux		Les 1 ^{er} ET 5 ^e RÉGIMENTS de campagne.		Les 2 ^e ET 4 ^e RÉGIMENTS de campagne.		Les 5 ^e , 6 ^e et 7 ^e RÉGIMENTS de siège.	Chevaux									
		de selle.	de trait.	Hommes.	Chevaux	Hommes.	Chevaux		Hommes.	de selle.	de trait.							
Petits états-majors des régiments.																		
Adjudants sous-officiers	"	"	"	4	4	"	4	4	"	6	14	8	"	5,110	3 25	16,607 50		
Maréchaux des logis chefs artificiers	"	"	"	2	"	"	2	"	"	3	5	"	"	750	2 86	2,087 80		
— — secrétaires	"	"	"	2	"	"	2	"	"	3	4	"	"	1,825	2 75	4,982 25		
Maréchaux des logis gardes-magasins	"	"	"	2	"	"	2	"	"	5	7	"	"	1,460	2 86	4,175 60		
Trompettes-majors	"	"	"	2	"	"	2	"	"	5	7	"	"	1,095	2 50	2,757 50		
— brigadiers	"	"	"	2	"	"	2	"	"	5	7	4	"	2,555	1 98	5,058 90		
Maréchaux des logis armuriers	"	"	"	2	"	"	2	"	"	5	7	"	"	2,555	2 58	6,080 90		
Maîtres selliers, tailleurs et bottiers	"	"	"	2	"	"	2	"	"	5	7	4	"	2,555	1 76	4,496 80		
Ouvriers selliers (soldats)	"	"	"	6	"	"	6	"	"	6	18	"	"	2,555	1 98	5,058 90		
				4	"	"	4	"	"		4	"	"	6,570	84	5,518 80		
											4	"	"	1,460	95	1,557 80		
											4	"	"	1,460	87	1,270 20		
																59,452 95		
RÉGIMENTS DE CAMPAGNE.																		
4 batteries à cheval.																		
Adjudants de batterie	1	1	"	"	"	"	4	4	"	"	4	4	"	1,460	2 96	4,521 60		
Maréchaux des logis chefs	1	1	"	"	"	"	4	4	"	"	4	4	"	1,460	2 86	4,175 60		
— — fourriers	1	1	"	"	"	"	4	4	"	"	4	4	"	1,460	2 21	5,226 60		
Maréchaux des logis	6	6	"	"	"	"	24	24	"	"	24	24	"	8,760	2 21	19,559 60		
Brigadiers	6	6	"	"	"	"	24	24	"	"	24	24	"	8,760	1 05	9,198 "		
— artificiers	3	3	"	"	"	"	12	12	"	"	12	12	"	4,580	" 95	4,075 40		
Trompettes	2	2	"	"	"	"	8	8	"	"	8	8	"	2,920	1 56	4,555 20		
Selliers, forgerons, charrons et charpentiers	4	"	"	"	"	"	16	"	"	"	16	"	"	5,840	" 95	5,451 20		
Maréchaux ferrants	2	"	"	"	"	"	8	"	"	"	8	"	"	2,920	" 85	2,425 60		
Canonniers { de 1 ^{re} classe	14	42	40	"	"	"	56	108	160	"	56	108	160	20,440	88	17,987 20		
de 2 ^e classe	70																	85
																159,578 "		
30 batteries montées.																		
Adjudants de batterie	1	1	"	16	16	"	14	14	"	"	50	50	"	10,950	2 96	52,412 "		
Maréchaux des logis chefs	1	1	"	16	16	"	14	14	"	"	50	50	"	10,950	2 86	51,517 "		
— — fourriers	1	1	"	16	16	"	14	14	"	"	50	50	"	10,950	2 21	24,199 50		
Maréchaux des logis	6	6	"	96	96	"	84	84	"	"	180	180	"	65,700	2 21	145,197 "		
Brigadiers { à cheval	2	2	"	52	52	"	28	28	"	"	60	60	"	21,900	1 05	22,995 "		
à pied	4	"	"	64	"	"	56	"	"	"	120	"	"	45,800	" 98	42,924 "		
— artificiers	3	"	"	48	"	"	42	"	"	"	90	"	"	52,850	" 87	28,579 50		
Trompettes	2	2	"	32	32	"	28	28	"	"	60	60	"	21,900	1 56	34,161 "		
Selliers, forgerons, charrons et charpentiers	4	"	"	64	"	"	56	"	"	"	120	"	"	45,800	" 87	38,106 "		
Maréchaux ferrants	1	"	"	16	"	"	14	"	"	"	50	"	"	10,950	" 85	9,080 50		
Canonniers { de 1 ^{re} classe	6	40	"	96	"	"	84	"	"	"	180	"	"	65,700	78	51,246 "		
de 2 ^e classe	28																	85
Conducteurs { de 1 ^{re} classe	6	40	"	96	"	640	84	"	560	"	180	"	1,200	65,700	88	57,816 "		
de 2 ^e classe	24																	85
																958,524 50		
6 batteries de réserve.																		
Adjudants de batterie	1	1	"	4	4	"	2	2	"	"	6	6	"	2,190	2 96	6,482 40		
Maréchaux des logis chefs	1	1	"	4	4	"	2	2	"	"	6	6	"	2,190	2 86	6,265 40		
— — fourriers	1	1	"	4	4	"	2	2	"	"	6	6	"	2,190	2 21	4,859 90		
Maréchaux des logis	6	6	"	24	24	"	12	12	"	"	56	56	"	15,140	2 21	29,059 40		
Brigadiers { à cheval	2	2	"	8	8	"	4	4	"	"	12	12	"	4,580	1 05	4,599 "		
à pied	4	"	"	10	"	"	8	"	"	"	24	"	"	5,760	" 98	8,584 80		
— artificiers	3	"	"	12	"	"	6	"	"	"	18	"	"	6,570	" 87	5,715 90		
Trompettes	2	2	"	8	8	"	4	4	"	"	12	12	"	4,580	1 56	6,852 80		
Selliers, forgerons, charrons et charpentiers	4	"	"	16	"	"	8	"	"	"	24	"	"	8,760	" 87	7,621 20		
Maréchaux ferrants	1	"	"	4	"	"	2	"	"	"	6	"	"	2,190	" 85	1,817 70		
																81,796 50		
RÉGIMENTS DE SIÈGE.																		
48 batteries de siège.																		
Adjudants de batterie	1	"	"	"	"	"	"	"	"	48	48	"	"	17,520	2 60	45,552 "		
Maréchaux des logis chefs	1	"	"	"	"	"	"	"	"	48	48	"	"	17,520	2 50	45,800 "		
— — fourriers	1	"	"	"	"	"	"	"	"	48	48	"	"	17,520	1 98	34,689 60		
Maréchaux des logis	5	"	"	"	"	"	"	"	"	240	240	"	"	87,600	1 98	175,448 "		
Brigadiers	6	"	"	"	"	"	"	"	"	288	288	"	"	105,120	" 98	105,017 60		
— artificiers	2	"	"	"	"	"	"	"	"	96	96	"	"	55,040	" 87	50,484 80		
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	96	96	"	"	55,040	1 44	50,457 60		
Charrons, forgerons et charpentiers	3	"	"	"	"	"	"	"	"	144	144	"	"	52,560	" 87	45,727 20		
Canonniers { de 1 ^{re} classe	8	"	"	"	"	"	"	"	"	"	584	584	"	140,160	78	109,524 80		
de 2 ^e classe	44																	85
																1,145,282 40		
3 batteries de réserve.																		
Maréchaux des logis chefs	1	"	"	"	"	"	"	"	"	3	3	"	"	1,095	2 50	2,757 50		
— — fourriers	1	"	"	"	"	"	"	"	"	3	3	"	"	1,095	1 98	2,168 10		
Maréchaux des logis	6	"	"	"	"	"	"	"	"	18	18	"	"	6,570	1 98	15,008 60		
Brigadiers	6	"	"	"	"	"	"	"	"	18	18	"	"	6,570	" 98	6,458 60		
Charrons, forgerons et charpentiers	3	"	"	"	"	"	"	"	"	9	9	"	"	3,285	" 87	2,857 95		
Élèves-trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	6	6	"	"	2,190	" 66	1,445 40		
																28,656 15		
3 batteries de dépôt.																		
Maréchaux des logis chefs	1	"	"	"	"	"	"	"	"	3	3	"	"	1,095	2 50	2,757 50		
— — fourriers	1	"	"	"	"	"	"	"	"	3	3	"	"	1,095	1 98	2,168 10		
Maréchaux des logis	4	"	"	"	"	"	"	"	"	12	12	"	"	4,580	1 98	8,672 40		
Brigadiers	4	"	"	"	"	"	"	"	"	12	12	"	"	4,580	" 98	4,292 40		
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	6	6	"	"	2,190	1 44	3,155 60		
																21,024 "		
TOTAUX A REPORTER				1,550	268	640	1,702	464	720	5,627	6,959	752	1,560	2,552,735				2,454,294 50

TROUPES (SUITE).

GRADES.	EFFECTIF de chaque BATTERIE OU COMPAGNIE.			COMPOSITION DES RÉGIMENTS ET DES COMPAGNIES SPÉCIALES.									TOTAUX.			NOMBRE de Journées.	SOLDE journalière.	MONTANT par grade.	MONTANT par catégorie.	Observations.		
	Hommes.	Chevaux		Les 1 ^{er} ET 3 ^e RÉGIMENTS de campagne.			Les 2 ^e ET 4 ^e RÉGIMENTS de campagne.			Les 5 ^e , 6 ^e et 7 ^e RÉ- GIMENTS de siège.	COMPAGNIES SPÉCIALES.		Chevaux									
		de selle.	de trait.	Hommes.	de selle.	de trait.	Hommes.	de selle.	de trait.		Hommes.	de selle.	de trait.	Hommes.	de selle.						de trait.	
REPORT	"	"	"	1,550	268	640	1,762	464	720	5,627	"	"	"	6,959	752	1,560	2,552,755	"	"	2,454,294 50		
COMPAGNIES SPÉCIALES.																						
1 compagnie de pontonniers.																						
Maréchal des logis chef	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	565	2 74	1,000 10			
— — constructeur	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	565	2 74	1,000 10			
— — fourrier	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	565	2 19	799 55			
Maréchaux des logis	10	"	"	"	"	"	"	"	"	"	10	"	"	10	"	"	5,650	2 19	7,995 50			
Brigadiers	10	"	"	"	"	"	"	"	"	"	10	"	"	10	"	"	5,650	1 15	4,197 50			
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	2	"	"	750	1 44	1,051 20			
Maîtres-ouvriers	20	"	"	"	"	"	"	"	"	"	20	"	"	20	"	"	7,500	1 05	7,605 "			
Pontonniers de 1 ^{re} classe	20	"	"	"	"	"	"	"	"	"	20	"	"	20	"	"	7,500	" 88	6,424 "			
— de 2 ^e —	72	"	"	"	"	"	"	"	"	"	72	"	"	72	"	"	26,280	" 78	20,408 40			
	137	"	"																	50,629 15		
1 compagnie d'ouvriers.																						
Adjutants de batterie	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	565	5 21	1,171 65			
Maréchal des logis chef	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	565	5 11	1,155 15			
— — fourrier	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	2	"	"	750	2 44	1,781 20			
Maréchaux des logis	14	"	"	"	"	"	"	"	"	"	14	"	"	14	"	"	5,110	2 44	12,468 40			
Brigadiers	12	"	"	"	"	"	"	"	"	"	12	"	"	12	"	"	4,580	1 08	4,750 40			
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	2	"	"	750	1 44	1,051 20			
Ouvriers { de 1 ^{re} classe	50	"	"	"	"	"	"	"	"	"	50	"	"	50	"	"	18,250	" 98	17,885 "			
de 2 ^e —	95	"	"	"	"	"	"	"	"	"	95	"	"	95	"	"	55,945	" 78	26,477 10			
	175	"	"																	66,700 10		
1 compagnie d'armuriers.																						
Maréchal des logis chef	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	565	2 50	912 50			
— — fourrier	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	565	1 98	722 70			
Maréchaux des logis	8	"	"	"	"	"	"	"	"	"	8	"	"	8	"	"	2,920	1 98	5,781 60			
Brigadiers	10	"	"	"	"	"	"	"	"	"	10	"	"	10	"	"	5,650	" 98	3,577 "			
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	2	"	"	750	1 44	1,051 20			
Canonniers-armuriers { de 1 ^{re} classe	12	"	"	"	"	"	"	"	"	"	12	"	"	12	"	"	4,580	" 78	3,416 40			
de 2 ^e —	96	"	"	"	"	"	"	"	"	"	96	"	"	96	"	"	55,040	" 66	25,126 40			
	150	"	"																	58,587 80		
1 compagnie d'artificiers.																						
Maréchal des logis chef	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	565	2 50	912 50			
— — fourrier	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	565	1 98	722 70			
Maréchaux des logis	8	"	"	"	"	"	"	"	"	"	8	"	"	8	"	"	2,920	1 98	5,781 60			
Brigadiers	10	"	"	"	"	"	"	"	"	"	10	"	"	10	"	"	5,650	" 98	3,577 "			
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	2	"	"	750	1 44	1,051 20			
Canonniers-artificiers { de 1 ^{re} classe	20	"	"	"	"	"	"	"	"	"	20	"	"	20	"	"	7,500	" 78	5,694 "			
de 2 ^e —	60	"	"	"	"	"	"	"	"	"	60	"	"	60	"	"	21,900	" 66	14,454 "			
	102	"	"																	32,193 "		
BATAILLON DU TRAIN.																						
Petit état-major.																						
Adjudant sous-officier	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	565	5 25	1,186 25			
Brigadier-trompette	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	565	1 76	642 40			
Maréchal des logis secrétaire	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	565	2 19	799 55			
— — garde-magasin	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	565	1 98	722 70			
Maîtres sellier, tailleur et bottier	5	"	"	"	"	"	"	"	"	"	5	"	"	5	"	"	1,095	" 84	919 80			
Compagnies.																						
Maréchaux des logis chefs	7	"	"	"	"	"	"	"	"	"	7	"	"	7	"	"	2,555	2 84	7,256 20			
— — fourriers	7	62	"	"	"	"	"	"	"	"	7	62	"	7	62	"	2,555	2 19	5,595 45			
Maréchaux des logis	58	"	"	"	"	"	"	"	"	"	58	"	"	58	"	"	15,870	2 19	50,575 50			
Brigadiers	58	"	"	"	"	"	"	"	"	"	58	"	"	58	"	"	15,870	1 05	14,565 50			
Trompettes	14	"	"	"	"	"	"	"	"	"	14	"	"	14	"	"	5,110	1 54	7,869 40			
Maréchaux ferrants	8	"	"	"	"	"	"	"	"	"	8	"	"	8	"	"	2,920	" 85	2,425 60			
Selliers, forgerons et charpentiers	12	"	"	"	"	"	"	"	"	"	12	"	"	12	"	"	4,580	" 87	3,810 60			
Conducteurs { de 1 ^{re} classe	48	"	"	"	"	"	"	"	"	"	48	"	"	48	"	"	17,520	" 88	15,417 60			
de 2 ^e —	198	"	218	"	"	"	"	"	"	"	198	"	218	198	218	"	72,270	" 85	59,984 10			
	577	62	218																	151,566 55		
TOTAUX				1,550	268	640	1,762	464	720	5,627	921	62	218	7,860	794	1,578	2,868,900	TOTAL fr.			2,775,970 80	
Soit par régiment				775	154	520	881	252	560	1,209				2,572								
																				Augmentation pour l'année bissextille fr.		7,599 92
																				TOTAL fr.		2,781,570 72

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
17,514,451 80	17,287,047 "		20,484 86	.	
17,514,451 80	17,287,047 "		20,484 86	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT fr. 3,082,850 72	17,285,984 86	30,447 »
		Indemnité de fourrages.		
b.		Pour les officiers de l'état-major particulier de l'arme : 38 chevaux \times 365 = 13,870 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 70 c ^e fr. 23,579 »		
		Augmentation pour l'année bissextile 38 journées 64 60	23,643 60	
		Harnachement.		
c.		Entretien du harnachement, traitement et ferrure de 2,372 chevaux de troupe, soit pour 865,780 journées, à 9 centimes fr. 77,020 20		
		Augmentation pour l'année bissextile : 2,372 journées 213 48	78,135 68	
		Moyens de transport.		
d.		Moyens de transport aux troupes en marche 15,000 »	5,512,378 »	
		Logement et nourriture.		
e.		Mouvements éventuels pendant l'année 5,000		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 4,000		
		— — à Brasschaet (id.). 22,800		
		20,800 journées, à fr. 1 25 c ^e . . . fr. 37,250 »		
		Frais de bureau, d'administration et d'instruction (1).		
f.		Inspecteur général. fr. 2,500 »		
		Deux directeurs dans les divisions territoriales, à 1,200 francs 2,400 »		
		Inspecteur des armes de guerre. 500 »		
		Directeur de la fonderie de canons 500 »		
		Sept régiments, à 9,000 francs 63,000 »		
		Bataillon du train et compagnies spéciales. 6,800 »	75,700 »	
		A REPORTER. fr. 22,590,362 86	30,447 »	

(1) Écoles régimentaires et des illettrés.

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
17,314,451 86	17,287,047	26,484 86	»		
5,312,378	5,304,500	7,878	»		
22,626,800 86	22,592,447	54,362 86	»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS	
				DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
			REPORT. fr.	22,506,562 80	50,447 *
		<i>Traitement et solde du génie.</i>			
		<i>Traitement, solde et accessoires.</i>			
		ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.			
		<i>Officiers.</i>			
		3 6	Colonels, à	9,500 . . . fr.	28,500 *
		6 6	Lieutenants-colonels, à	7,100	42,600 "
		6 6	Majors, à	6,500	57,800 "
		17 } 7	Capitaines en 1 ^{re} , à	4,600	78,200 "
		11 } 7		— en second de 1 ^{re} et 2 ^e classe, à	3,700
		11 }	Lieutenants, à	2,875	31,625 *
		54 25		250,425 *	
			A DÉDUIRE: $\frac{1}{2}$ p. 0/0 pour médicaments	1,297 12	
			RESTE.	258,127 88	
		<i>Gardes.</i>			
		7 "	Gardes principaux de 1 ^{re} classe, à 3,200. . . fr.	22,400 *	110,100 *
		7 "	— — de 2 ^e —, à 2,800.	19,600 *	
		12 "	— de 1 ^{re} classe, à	2,525.	
		12 "	— de 2 ^e —, à	2,100.	
		12 "	— de 3 ^e —, à	1,800.	
		50 "	<i>Commis.</i>		
		8 "	Commis principaux de 1 ^{re} classe, à 2,400. . . fr.	19,200 *	51,000 *
		4 "	— — de 2 ^e —, à 2,100.	8,400 "	
		4 "	— de 1 ^{re} classe, à	1,800.	
		6 "	— de 2 ^e —, à	1,500.	
		6 "	— de 3 ^e —, à	1,200.	
		28 "	<i>Employés.</i>		
		5 "	Éclusiers, à	1,525.	6,025 *
		8 "	Portiers, à	400.	3,200 "
		50 "	Agents de casernement, à	240.	9,500 "
		56 "	— —, à	150.	5,400 "
		88 "	TOTAL.	452,812 88	
		<i>Régiment.</i>			
		87 12	Officiers de tous grades.	518,561 60	
		1590 "	Sous-officiers et soldats.	460,268 65	
		1477 12	Augmentation pour l'année bissextile.	1,261 01	
		1697 37		461,529 66	
			Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire	2,000 *	
			Indemnité aux sous-officiers promus officiers.	800 "	
			Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres.	2,000 "	
			Première mise de petit équipement à allouer à 408 miliciens et à 62 volontaires à incorporer, à 56 francs.	16,020 "	
				1,254,624 23	
		A DÉDUIRE :			
			Pour 22,300 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 66 centimes.	14,718 "	
			Pour vacances et petites permissions	13,178 72	
				27,896 72	
			RESTE.	1,226,727 51	
			A REPORTER. fr.	1,226,727 51	22,506,562 80 50,447 *

(378 bis)

GÉNIE.

Cette arme se compose : 1° D'un état-major particulier;

2° D'un régiment formé de 3 bataillons de sapeurs-mineurs à 4 compagnies et d'un dépôt;

3° De 5 compagnies spéciales, savoir : 1 compagnie de télégraphistes de campagne de place et d'artificiers; 1 de pontonniers de place; 1 de chemin de fer; 1 d'ouvriers;

OFFICIERS.

Table with columns: GRADES, COMPOSITION DU RÉGIMENT (État-major, 12 compagnies sapeurs-mineurs, 2 compagnies télégraphistes, 4 compagnies pontonniers, 1 compagnie chemin de fer, 1 compagnie ouvriers, 1 dépôt, TOTAL), TRAITEMENT ANNUEL, MONTANT (par grade, par catégorie). Includes sub-tables for 'État-major du régiment' and 'Compagnies'.

a) Officiers de l'arme. 81 }
Comptables 5 }
Médecins 3 }

TROUPES.

Table with columns: GRADES, COMPOSITION DU RÉGIMENT (Petit état-major, 12 compagnies sapeurs-mineurs, 2 compagnies télégraphistes, 4 compagnies pontonniers, 1 compagnie chemin de fer, 1 compagnie ouvriers, 1 dépôt, TOTAL), NOMBRE de journées, SOLDE journalière, MONTANT (par grade, par catégorie). Includes sub-tables for 'Petit état-major' and 'Compagnies'.

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
22,620,800 86	22,592,447 *	34,562 86	*		
22,620,809 86	22,592,447 *	34,562 86	*		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE		
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.	
		Report.	fr. 1,926,727 51	22,596,562 80	50,447 »
		Indemnité de fourrages.			
	b.	Pour les officiers de l'état-major particulier et des troupes de l'arme : 57 chevaux X 565 = 13,505 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 70 c'	fr. 22,958 50		
		Augmentation pour l'année bissextile : 37 journées	62 90		
			25,021 40		
		Moyens de transport.			
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche	2,000 »		
				1,289,623 01	
		Logement et nourriture.			
	d.	Mouvements éventuels pendant l'année	1,600		
		Troupes (qui camperont à Beverloo (aller et retour).	1,500		
		— 3,100 journées, à fr. 1 25 c'	5,875 »		
		Frais de bureau, d'administration et d'instruction (1).			
	e.	Inspecteur général	2,500 »		
		2 directeurs dans les divisions territoriales	5,000 »		
		Commandants du génie dans les places	10,000 »		
		Le régiment et les compagnies spéciales	9,500 »		
			31,000 »		
		A REPORTER.	fr. 23,885,986 77		50,447 »

(1) École régimentaire et des illettrés.

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
22,626,809 80	22,592,447 »	34,362 86	»	
1,289,623 91	1,288,300 »	1,323 91	»	
23,916,433 77	23,880,747 »	35,686 77	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	25,885,986 77	50,447 *
		<i>Traitement et solde du bataillon d'administration.</i>		
		<i>Traitement, solde et accessoires.</i>		
	EFFECTIF.			
	74	Officiers de tous grades fr. 170,214 50		
	60	Commis aux écritures 84,000 *		
	760	Sous-officiers et soldats 362,085 20		
		Augmentation pour l'année bissextile 094 48		
		<u>305,970 68</u>		
a.	804	Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire 16,000 *		
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers 400 »		
		Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, pour les officiers campés à Beverloo 1,500 »		
		Première mise de petit équipement à 250 miliciens à incorporer, à 15 francs 3,450 »		
		<u>645,544 18</u>		
		A DÉDUIRE :		
		Pour 2,500 journées d'ouvriers traités dans les hôpitaux, à fr. 1 10 c' 2,530 *		
		Pour vacances et petites permissions 4,519 70		
		<u>7,049 70</u>		
		RESTE. fr. 658,494 48		
b.		41 Sœurs hospitalières, à 900 francs 36,900 *		
c.		Frais d'administration 5,000 *	681,494 48	
d.		Moyens de transport aux troupes en marche 600 »		
e.		Logement et nourriture : 400 journées, à fr. 1 25 c' 500 *		
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.	24,567,481 25	50,447 *

Récapitulation de l'effectif.

	ÉTATS-MAJORS.			TROUPES.		
	Officiers.	Sous-officiers et employés.	TOTAL.	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	TOTAL.
Art. 12. — Infanterie	°	°	°	1,852	25,571	27,425
° 13. — Cavalerie	°	°	°	360	5,680	6,040
° 14. — Artillerie	65	76	150	502	7,860	8,362
° 15. — Génie	54	166	220	87	1,500	1,477
° 16. — Bataillon d'administration	°	°	°	74	820	894
	117	242	550	2,875	41,321	44,196

(282 bis)

BATAILLON D'ADMINISTRATION.

Ce corps se compose : 1° D un état-major (Administration centrale) ;

2° De huit compagnies formées chacune de quatre sections, SAVOIR :
 } 1^{re} section . Hôpitaux.
 } 2^e — — Boulangeries.
 } 3^e — — Boucheries.
 } 4^e — — Fourrages.

GRADES.	COMPOSITION de l'état-major et des sections						Traitement annuel	MONTANT		
	Etat major	1 ^{re} Hôpitaux	2 ^e Boulangeries	3 ^e Boucheries	4 ^e Fourrages	TOTAL		par GRADE	par CATEGORIE	
Officier supérieur d'administration	1	»	»	»	»	1	5,100	5,100 »		
Officiers d'administration	de 1 ^{re} classe	1	5	5	5	4	3,000	51,000 »		
	de 2 ^e id.	»	5	5	5	4	2,500	45,000 »		
	de 3 ^e id.	»	5	5	5	5	2,200	41,800 »		
	de 4 ^e id.	»	5	6	5	5	1,800	34,200 »		
TOTAUX.	3	21	21	11	18	74			177,100 »	
A déduire 1/2 p 100 pour médicaments.									885 50	
								Reste	fr	176,214 50
Commis.										
Commis aux écritures	de 1 ^{re} classe	9	9	1	5	6	30	1,450	43,500 »	
	de 2 ^e id.	10	9	»	6	5	50	1,350	40,500 »	
	TOTAL	19	18	1	11	11	60		Total fr	84,000 »

GRADES.	COMPOSITION de l'état-major et des sections						nombre de journées	soldes journaliers	MONTANT	
	Etat major	1 ^{re} Hôpitaux	2 ^e Boulangeries	3 ^e Boucheries	4 ^e Fourrages	TOTAL			par GRADE	par CATEGORIE
Hôpitaux.										
Magasiniers-dépensiers de	1 ^{re} class.	»	11	»	»	»	11	4,015	1 05	7,820 25
Id	2 ^e id.	»	11	»	»	»	11	4,015	1 70	6,825 50
Infirmiers-majors de	1 ^{re} id.	1	16	»	»	»	17	6,205	1 05	12,099 75
Id	2 ^e id.	1	16	»	»	»	17	6,205	1 70	10,548 50
Portiers de	1 ^{re} id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 69	5,551 65
Id	2 ^e id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 45	4,763 25
Cuisiniers	1 ^{re} id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 69	5,551 65
Id	2 ^e id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 45	4,763 25
Tisanners	1 ^{re} id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 69	5,551 65
Id	2 ^e id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 45	4,763 25
Infirmiers	1 ^{re} id.	»	81	»	»	»	81	29,665	1 10	52,531 50
Id	2 ^e id.	»	81	»	»	»	81	29,665	1 »	29,865 »
Boulangeries										
Sergents surveillants		»	»	20	»	»	20	7,500	2 21	16,155 »
Brigadiers		»	»	24	»	»	28	10,320	1 60	16,552 »
Ouvriers de 1 ^{re} classe		»	»	40	»	»	40	14,600	1 20	17,520 »
Id. de 2 ^e id.		»	»	80	»	»	80	29,200	1 10	52,120 »
Boucheries.										
Sergents surveillants		»	»	»	12	»	12	4,540	2 21	9,679 80
Brigadiers		»	»	»	12	»	12	4,580	1 60	7,008 »
Ouvriers de 1 ^{re} classe		»	»	»	24	»	24	8,760	1 20	10,512 »
Id. de 2 ^e id.		»	»	»	48	»	48	17,620	1 10	19,272 »
Fourrages.										
Sergents surveillants		»	»	»	20	»	20	7,500	2 21	16,155 »
Brigadiers		»	»	»	22	»	22	8,070	1 60	12,848 »
Ouvriers de 1 ^{re} classe		»	»	»	60	»	60	21,900	1 20	26,280 »
Id. de 2 ^e id.		»	»	»	120	»	120	43,800	1 10	48,180 »
Etat-major										
Maîtres tailleur et cordonnier	2	»	»	»	»	»	2	750	» 84	613 20
TOTAUX fr	4	270	168	96	222	760	178,120			362,985 20
Augmentation pour l'année bissextile.										
									994 48	
TOTAL fr.										363,979 68

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.		CRÉDITS ajoutés POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
25,918,455 77	25,880,747 »		35,086 77	»	
681,494 48	680,500 »		994 48	»	
24,597,028 25	24,561,247 »		36,681 25	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEAU des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE V.				
ACADÉMIE MILITAIRE.				
<i>École militaire.</i>				
<i>État-major, corps enseignant et solde des élèves.</i>				
<i>État-major et employés du service Intérieur.</i>				
		1 commandant. fr. 5,000 *		
		1 commandant en second 1,000 *		
		2 examinateurs permanents 6,000 *		
		1 instructeur 800 *		
		2 instructeurs adjoints 1,000 *		
		4 inspecteurs des études 6,000 *		
		1 secrétaire. 2,400 *		
		1 dessinateur 5,000 *		
		1 aumônier. 2,500 *		
		1 médecin 800 *		
		1 mécanicien 2,200 *		
a.		1 préparateur de chimie 2,200 *		
		1 vaguesmeire conservateur des bâtiments 500 *		
		1 garde conservateur du matériel 560 *		
		1 conservateur des modèles 360 *		
		1 infirmier 600 *		
		1 portier 1,425 *		
		7 hommes de peine 4,200 *		
		5 clairons 547 50		
		2 surveillants à l'école d'équitation 800 *		
		2 brigadiers et 52 cavaliers pour soigner les chevaux de troupe employés aux leçons d'équitation (les brigadiers à 50 centimes par jour et les cavaliers à 10 centimes par homme et par jour) 1,555 *		
			41,225 50	
Corps enseignant.				
		8 professeurs militaires. 10,800 *		
		10 — civils 40,500 *		
17	b.	11 répétiteurs militaires 9,200 *		
		3 — civils 2,125 *		
		3 maîtres militaires 5,000 *		
		3 — civils 8,500 *		
			73,925 *	
Solde des élèves.				
c.		Solde des élèves de l'École militaire. 117,800 50	253,600 *	
<i>École de guerre.</i>				
<i>État-major et corps enseignant.</i>				
		1 commandant. 1,500 *		
		1 commandant en second 1,000 *		
		2 professeurs civils 5,250 *		
d.		3 maîtres civils. 5,050 *		
		9 professeurs militaires 8,650 *		
		2 maîtres militaires 500 *		
		1 secrétaire. 600 *		
			20,550 *	
A REPORTER. fr.			253,600 *	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880. <hr/> TOTAL.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
255,600 °	255,600 °	°	°	
255,600 °	255,600 °	°	°	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	255,000 "	"
		<i>Dépenses d'administration.</i>		
		ÉCOLE MILITAIRE.		
		Frais de bureau	2,500 "	
		Chauffage et éclairage	14,000 "	
		Manipulations des élèves au laboratoire	2,000 "	
		Indemnité aux travailleurs	755 "	
		Ménage des domestiques : 11 hommes, à 50 centimes par jour.	2,007 50	
18	a.	Frais de transport des élèves sous-lieutenants; indemnité aux employés du service intérieur qui suivent les élèves dans leurs excursions; frais de transport des instruments, etc.	1,100 "	
		Jury d'examen d'admission et de sortie (membres des universités et professeurs civils de l'École)	2,000 "	
		Achat de livres et d'instruments; achat et entretien du mobilier du commandant de l'École et du mobilier de l'établissement, et dépenses imprévues	0,059 50	
		Achat et entretien des appareils et des instruments du cabinet de physique.	1,500 "	
		<u>54,000 "</u>		
		ÉCOLE DE GUERRE.		
		Frais de bureau	600 "	
		Chauffage et éclairage	2,600 "	
		Indemnité aux travailleurs	450 "	
	b.	Ménage des domestiques: 3 hommes, à 50 c ^t par jour.	547 50	
		Frais de transport des élèves et des instruments	700 "	
		Achat de livres et d'instruments; achat et entretien du mobilier de l'établissement; dépenses imprévues.	3,002 50	
		<u>7,900 "</u>		
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.	296,400 "	"

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
TOTAL. 255,600 *	255,600 *	.	.	
42,800 »	42,800 »	.	.	
206,400 »	206,400 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE VI.				
ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.				
<i>Personnel des établissements de l'artillerie.</i>				
19	a.	Traitement du personnel de la manufacture d'armes fr. 13,500 »	60,575 »	»
	b.	— — de la fonderie de canons 24,900 »		
	c.	— — de l'arsenal de construction 21,100 »		
	d.	— — de l'école de pyrotechnie 2,500 »		
	e.	— — de l'école de tir. 4,775 »		
<i>Matériel de l'artillerie.</i>				
	a.	Dépenses diverses dans les places, les arsenaux et les magasins de guerre, le polygone et l'école de tir, les batteries et le parc de l'armée de campagne. — Chauffage et éclairage des bureaux des comptables du matériel; indemnité de logement aux gardes d'artillerie non logés aux frais de l'État 261,855 20		
	b.	Fabrication d'amorces fulminantes, culots, artifices divers, etc. 79,568 89		
	c.	Fabrication de poudres de guerre 80,000 »		
Manufacture d'armes.				
		Fabrication d'armes neuves; confection de pièces de rechange pour l'entretien de l'armement des corps de l'armée; réparation et transformation d'armes à feu qui se trouvent dans les magasins de l'artillerie.		
	d.	<i>L'exécution de ces travaux donnera lieu aux dépenses suivantes :</i>		
20		Achat de matériaux fr. 83,886 25		
		Salaire des ouvriers 268,800 »		
		Menues dépenses 2,000 »		
		524,686 23		
		A DÉBOURSE la solde des ouvriers militaires. . . fr. 20,000 »		
		304,686 23		
Fonderie de canons				
		Fabrication de bouches à feu, projectiles, râteliers d'armes, etc.		
	e.	<i>L'exécution de ces travaux nécessitera les dépenses suivantes :</i>		
		Achat de matériaux fr. 62,841 79		
		Salaire des ouvriers 28,648 »		
		Menues dépenses 1,850 »		
		93,339 79		
		A REPORTER. fr. 810,428 11	00,375 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
66,375 •		66,375 •	•	•	
66,375 •		66,375 •	•	•	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr. 819,428 11	66,375 *	*
		Arsenal de construction.		
		Construction d'affûts et de voitures, avec leurs armements et dépendances, et réparation du matériel détérioré par l'usage.		
		<i>L'exécution de ces travaux occasionnera les dépenses suivantes :</i>		
	f.	Achat de matériaux fr. 69,451 80		
		Salaire des ouvriers 88,100 *		
		Menues dépenses 2,800 *	1,016,186 *	*
		————— 160,351 80		
20 (suite)	g.	Frais de bureau, achat et dépenses diverses de l'école de pyrotechnie 5,400 *		
	h.	Achat de bois pour former un approvisionnement à l'arsenal d'Anvers 25,000 *		
	i.	Dépenses résultant de l'achat et de la confection de modèles de constructions d'artillerie. 4,000 *		
	k.	Dépenses diverses et menus achats 2,000 *		
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr. 1,082,355 *	1,082,355 *	*

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
66,575	»	66,575	»	»	
1,016,180	»	1,016,180	»	»	
1,082,555	»	1,082,555	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE VII.		
		MATÉRIEL DU GÉNIE.		
		Entretien ordinaire.		
	a.	Bâtiments militaires fr. 303,758 •		
		Ouvrages de fortification 57,680 •		
		Ouvrages mixtes 10,422 •		
		————— 351,860 •		
		Constructions, améliorations, réparations et renouvellements; défrichement, ensemencement et plantation des terrains de l'État dans les places, au camp de Beverloo et au polygone de Brasschaet.		
	b.	Bâtiments militaires fr. 712,620 •		
		Ouvrages de fortification 101,700 •		
		Ouvrages mixtes 20,250 •		
		————— 854,640 •		
21	c.	Frais de surveillance générale et service des bureaux du génie 61,000 •	1,400,000 •	•
	d.	Achat d'immeubles; expropriations; location de bâtiments et de terrains pour le service militaire dans les places; location de bâtiments pour les généraux commandant les circonscriptions militaires ou indemnité de logement pour ces officiers généraux privés d'un logement gratuit; location de terrains pour tirs à la cible; indemnité de logement aux gardes du génie non logés gratuitement; abonnement pour le service des eaux et pour l'éclairage des bâtiments militaires. 80,000 •		
	e.	Frais d'instruction théorique et pratique des troupes du génie, service télégraphique et acquisition de matériel 100,000 •		
	f.	Achat d'outils et de matériel pour le parc du génie 20,000 •		
	g.	Levé des plans des places fortes, forts, positions retranchées et de leurs zones stratégiques; levé des plans des terrains et bâtiments militaires; frais de dessinateurs temporaires; indemnité aux officiers et gardes chargés d'un travail extraordinaire ou supplémentaire, etc. 12,500 •		
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.	1,480,000 •	•

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
TOTAL.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
				<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="3">DESIGNATION DES PLACES.</th> <th colspan="6">DÉPENSES ÉVENTUELLES POUR</th> <th rowspan="3">TOTAL par place.</th> </tr> <tr> <th colspan="3">A. Entretien ordinaire.</th> <th colspan="3">B. Constructions, améliorations, ré- parations et renouvellements; dé- frichement, ensemenement, etc.</th> </tr> <tr> <th>Bâtime- nts militaires.</th> <th>Fortifica- tions.</th> <th>Ouvrages mixtes.</th> <th>Bâtime- nts militaires.</th> <th>Fortifica- tions.</th> <th>Ouvrages mixtes.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Alost</td> <td>2,650</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>2,500</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>5,150</td> </tr> <tr> <td>Anvers (ville)</td> <td>22,100</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>48,900</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>71,000</td> </tr> <tr> <td>Anvers (Tête-de-Fland.)</td> <td>1,300</td> <td>600</td> <td>100</td> <td>2,300</td> <td>»</td> <td>750</td> <td>5,050</td> </tr> <tr> <td>Anvers (fortin de Ber- chem)</td> <td>1,100</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>610</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>1,740</td> </tr> <tr> <td>Anvers (enceinte)</td> <td>20,000</td> <td>11,000</td> <td>1,000</td> <td>68,318</td> <td>70,000</td> <td>»</td> <td>170,318</td> </tr> <tr> <td>Anvers (camp retran- ché)</td> <td>12,200</td> <td>8,000</td> <td>300</td> <td>213,000</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>233,500</td> </tr> <tr> <td>Anvers (camp retran- ché de la rive gauche).</td> <td>200</td> <td>50</td> <td>260</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>510</td> </tr> <tr> <td>Anvers (Bas-Escaut)</td> <td>4,300</td> <td>3,000</td> <td>6,200</td> <td>2,500</td> <td>5,200</td> <td>17,700</td> <td>38,000</td> </tr> <tr> <td>Arlon</td> <td>1,100</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>4,650</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>5,750</td> </tr> <tr> <td>Ath</td> <td>1,300</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>5,310</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>6,610</td> </tr> <tr> <td>Audenarde</td> <td>3,600</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>4,900</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>8,500</td> </tr> <tr> <td>Beverloo</td> <td>29,000</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>75,406</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>104,406</td> </tr> <tr> <td>Bouillon</td> <td>1,000</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>1,000</td> </tr> <tr> <td>Brasschaet</td> <td>4,250</td> <td>»</td> <td>450</td> <td>54,200</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>59,200</td> </tr> <tr> <td>Bruges</td> <td>9,100</td> <td>»</td> <td>20</td> <td>8,000</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>17,120</td> </tr> <tr> <td>Bruxelles</td> <td>30,000</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>29,694</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>59,694</td> </tr> <tr> <td>Charleroi</td> <td>2,000</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>2,000</td> </tr> <tr> <td>Courtrai</td> <td>700</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>3,100</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>3,800</td> </tr> <tr> <td>Diest (ville)</td> <td>2,340</td> <td>5,050</td> <td>140</td> <td>3,750</td> <td>»</td> <td>280</td> <td>11,460</td> </tr> <tr> <td>— (citadelle)</td> <td>1,260</td> <td>400</td> <td>40</td> <td>2,400</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>4,190</td> </tr> <tr> <td>Gand</td> <td>20,000</td> <td>»</td> <td>150</td> <td>31,600</td> <td>450</td> <td>»</td> <td>52,200</td> </tr> <tr> <td>Hasselt</td> <td>3,000</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>3,388</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>6,588</td> </tr> <tr> <td>Huy</td> <td>1,500</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>1,500</td> </tr> <tr> <td>Liège (ville)</td> <td>18,601</td> <td>150</td> <td>50</td> <td>49,254</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>68,105</td> </tr> <tr> <td>— (citadelle)</td> <td>5,342</td> <td>1,828</td> <td>512</td> <td>3,860</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>11,542</td> </tr> <tr> <td>— (Chartreuse)</td> <td>2,600</td> <td>1,072</td> <td>375</td> <td>1,900</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>6,847</td> </tr> <tr> <td>Lierre</td> <td>3,100</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>3,000</td> <td>1,200</td> <td>»</td> <td>7,300</td> </tr> <tr> <td>Louvain</td> <td>11,500</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>11,728</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>23,228</td> </tr> <tr> <td>Malines</td> <td>8,570</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>12,000</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>20,570</td> </tr> <tr> <td>Mariembourg</td> <td>700</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>1,470</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>2,170</td> </tr> <tr> <td>Menin</td> <td>1,000</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>2,700</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>3,700</td> </tr> <tr> <td>Mons</td> <td>12,335</td> <td>»</td> <td>65</td> <td>6,510</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>18,710</td> </tr> <tr> <td>Namur (ville)</td> <td>14,800</td> <td>»</td> <td>60</td> <td>9,250</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>24,000</td> </tr> <tr> <td>— (citadelle)</td> <td>3,800</td> <td>4,850</td> <td>350</td> <td>»</td> <td>8,650</td> <td>»</td> <td>19,650</td> </tr> <tr> <td>Ostende</td> <td>3,100</td> <td>»</td> <td>100</td> <td>8,500</td> <td>»</td> <td>1,500</td> <td>13,200</td> </tr> <tr> <td>Philippeville</td> <td>1,500</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>2,650</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>4,150</td> </tr> <tr> <td>Saint-Bernard</td> <td>3,100</td> <td>»</td> <td>50</td> <td>5,600</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>6,750</td> </tr> <tr> <td>Saint-Nicolas</td> <td>920</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>400</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>1,320</td> </tr> <tr> <td>Saint-Trond</td> <td>1,400</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>1,400</td> </tr> <tr> <td>Termonde</td> <td>4,700</td> <td>800</td> <td>200</td> <td>3,800</td> <td>16,310</td> <td>»</td> <td>25,810</td> </tr> <tr> <td>Tirlemont</td> <td>5,500</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>4,749</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>8,249</td> </tr> <tr> <td>Tournai</td> <td>12,000</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>12,500</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>24,500</td> </tr> <tr> <td>Vilvorde</td> <td>8,000</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>5,413</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>11,413</td> </tr> <tr> <td>Wavre</td> <td>1,000</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>1,080</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>2,080</td> </tr> <tr> <td>Ypres</td> <td>8,900</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>8,000</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>16,900</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>503,758</td> <td>37,680</td> <td>10,422</td> <td>742,620</td> <td>101,790</td> <td>90,230</td> <td>4,186,500</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>331,860</td> <td></td> <td></td> <td>854,640</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	DESIGNATION DES PLACES.	DÉPENSES ÉVENTUELLES POUR						TOTAL par place.	A. Entretien ordinaire.			B. Constructions, améliorations, ré- parations et renouvellements; dé- frichement, ensemenement, etc.			Bâtime- nts militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.	Bâtime- nts militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.	Alost	2,650	»	»	2,500	»	»	5,150	Anvers (ville)	22,100	»	»	48,900	»	»	71,000	Anvers (Tête-de-Fland.)	1,300	600	100	2,300	»	750	5,050	Anvers (fortin de Ber- chem)	1,100	»	»	610	»	»	1,740	Anvers (enceinte)	20,000	11,000	1,000	68,318	70,000	»	170,318	Anvers (camp retran- ché)	12,200	8,000	300	213,000	»	»	233,500	Anvers (camp retran- ché de la rive gauche).	200	50	260	»	»	»	510	Anvers (Bas-Escaut)	4,300	3,000	6,200	2,500	5,200	17,700	38,000	Arlon	1,100	»	»	4,650	»	»	5,750	Ath	1,300	»	»	5,310	»	»	6,610	Audenarde	3,600	»	»	4,900	»	»	8,500	Beverloo	29,000	»	»	75,406	»	»	104,406	Bouillon	1,000	»	»	»	»	»	1,000	Brasschaet	4,250	»	450	54,200	»	»	59,200	Bruges	9,100	»	20	8,000	»	»	17,120	Bruxelles	30,000	»	»	29,694	»	»	59,694	Charleroi	2,000	»	»	»	»	»	2,000	Courtrai	700	»	»	3,100	»	»	3,800	Diest (ville)	2,340	5,050	140	3,750	»	280	11,460	— (citadelle)	1,260	400	40	2,400	»	»	4,190	Gand	20,000	»	150	31,600	450	»	52,200	Hasselt	3,000	»	»	3,388	»	»	6,588	Huy	1,500	»	»	»	»	»	1,500	Liège (ville)	18,601	150	50	49,254	»	»	68,105	— (citadelle)	5,342	1,828	512	3,860	»	»	11,542	— (Chartreuse)	2,600	1,072	375	1,900	»	»	6,847	Lierre	3,100	»	»	3,000	1,200	»	7,300	Louvain	11,500	»	»	11,728	»	»	23,228	Malines	8,570	»	»	12,000	»	»	20,570	Mariembourg	700	»	»	1,470	»	»	2,170	Menin	1,000	»	»	2,700	»	»	3,700	Mons	12,335	»	65	6,510	»	»	18,710	Namur (ville)	14,800	»	60	9,250	»	»	24,000	— (citadelle)	3,800	4,850	350	»	8,650	»	19,650	Ostende	3,100	»	100	8,500	»	1,500	13,200	Philippeville	1,500	»	»	2,650	»	»	4,150	Saint-Bernard	3,100	»	50	5,600	»	»	6,750	Saint-Nicolas	920	»	»	400	»	»	1,320	Saint-Trond	1,400	»	»	»	»	»	1,400	Termonde	4,700	800	200	3,800	16,310	»	25,810	Tirlemont	5,500	»	»	4,749	»	»	8,249	Tournai	12,000	»	»	12,500	»	»	24,500	Vilvorde	8,000	»	»	5,413	»	»	11,413	Wavre	1,000	»	»	1,080	»	»	2,080	Ypres	8,900	»	»	8,000	»	»	16,900					503,758	37,680	10,422	742,620	101,790	90,230	4,186,500						331,860			854,640		
DESIGNATION DES PLACES.	DÉPENSES ÉVENTUELLES POUR						TOTAL par place.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
	A. Entretien ordinaire.			B. Constructions, améliorations, ré- parations et renouvellements; dé- frichement, ensemenement, etc.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
	Bâtime- nts militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.	Bâtime- nts militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
Alost	2,650	»	»	2,500	»	»	5,150																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Anvers (ville)	22,100	»	»	48,900	»	»	71,000																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Anvers (Tête-de-Fland.)	1,300	600	100	2,300	»	750	5,050																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Anvers (fortin de Ber- chem)	1,100	»	»	610	»	»	1,740																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Anvers (enceinte)	20,000	11,000	1,000	68,318	70,000	»	170,318																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Anvers (camp retran- ché)	12,200	8,000	300	213,000	»	»	233,500																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Anvers (camp retran- ché de la rive gauche).	200	50	260	»	»	»	510																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Anvers (Bas-Escaut)	4,300	3,000	6,200	2,500	5,200	17,700	38,000																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Arlon	1,100	»	»	4,650	»	»	5,750																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Ath	1,300	»	»	5,310	»	»	6,610																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Audenarde	3,600	»	»	4,900	»	»	8,500																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Beverloo	29,000	»	»	75,406	»	»	104,406																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Bouillon	1,000	»	»	»	»	»	1,000																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Brasschaet	4,250	»	450	54,200	»	»	59,200																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Bruges	9,100	»	20	8,000	»	»	17,120																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Bruxelles	30,000	»	»	29,694	»	»	59,694																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Charleroi	2,000	»	»	»	»	»	2,000																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Courtrai	700	»	»	3,100	»	»	3,800																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Diest (ville)	2,340	5,050	140	3,750	»	280	11,460																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
— (citadelle)	1,260	400	40	2,400	»	»	4,190																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Gand	20,000	»	150	31,600	450	»	52,200																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Hasselt	3,000	»	»	3,388	»	»	6,588																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Huy	1,500	»	»	»	»	»	1,500																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Liège (ville)	18,601	150	50	49,254	»	»	68,105																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
— (citadelle)	5,342	1,828	512	3,860	»	»	11,542																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
— (Chartreuse)	2,600	1,072	375	1,900	»	»	6,847																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Lierre	3,100	»	»	3,000	1,200	»	7,300																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Louvain	11,500	»	»	11,728	»	»	23,228																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Malines	8,570	»	»	12,000	»	»	20,570																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Mariembourg	700	»	»	1,470	»	»	2,170																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Menin	1,000	»	»	2,700	»	»	3,700																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Mons	12,335	»	65	6,510	»	»	18,710																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Namur (ville)	14,800	»	60	9,250	»	»	24,000																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
— (citadelle)	3,800	4,850	350	»	8,650	»	19,650																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Ostende	3,100	»	100	8,500	»	1,500	13,200																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Philippeville	1,500	»	»	2,650	»	»	4,150																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Saint-Bernard	3,100	»	50	5,600	»	»	6,750																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Saint-Nicolas	920	»	»	400	»	»	1,320																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Saint-Trond	1,400	»	»	»	»	»	1,400																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Termonde	4,700	800	200	3,800	16,310	»	25,810																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Tirlemont	5,500	»	»	4,749	»	»	8,249																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Tournai	12,000	»	»	12,500	»	»	24,500																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Vilvorde	8,000	»	»	5,413	»	»	11,413																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Wavre	1,000	»	»	1,080	»	»	2,080																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Ypres	8,900	»	»	8,000	»	»	16,900																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
				503,758	37,680	10,422	742,620	101,790	90,230	4,186,500																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
					331,860			854,640																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
1,460,000	1,460,000																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
1,460,000	1,460,000																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÈRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE VIII.		
		PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.		
		<i>Pain.</i>		
	a.	a) 14,100,785 rations de pain, à 18 centimes fr. 2,554,541 50		
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission 114,741 50		
		RESTE. fr. 2,450,600 »		
		Augmentation pour l'année bissextile : 40,089 journées. 7,378 02		
		TOTAL. fr. 2,446,978 02		
22		<i>Viande.</i>	6,702,204 50	
	b.	b) 14,175,577 rations, à 52 centimes. fr. 4,550,184 64		
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission 205,984 64		
		RESTE. fr. 4,552,200 »		
		Augmentation pour l'année bissextile : 40,089 journées 15,116 48		
		4,545,316 48		
		<i>Fourrages en nature.</i>		
	a.	1,528,255 rations fortes, pour les chevaux des régiments de cavalerie et d'artillerie, à fr. 1 05 c. fr. 2,521,620 75		
		1,514,585 rations légères, pour les chevaux des régiments de cavalerie et d'artillerie, à fr. 1 50 c. 2,271,577 50		
		5,042,640 c)		
		A DÉDUIRE, pour chevaux manquants. 61,898 25		
		RESTE. fr. 4,751,500 »		
		Augmentation pour l'année bissextile, savoir :		
		4,187 rations fortes à fr. 1 05 c. fr. 6,908 55 }		
		4,149 rations légères à fr. 1 50 c. 6,225 50 }	15,152 05	
25		TOTAL. 4,744,452 05	4,744,452 05	6,588 »
		<i>Charge temporaire.</i>		
	b.	Fourrages pour les chevaux de six capitaines instructeurs dont l'emploi est supprimé et qui sont conservés par mesure transitoire :		
		12 chevaux à ration légère : 4,580 journées à fr. 1 50 c. fr. 6,570 »		
		Augmentation pour l'année bissextile : 12 journées 18 »		
		6,588 »		
		A REPORTER. fr. 11,550,726 55	11,550,726 55	6,588 »

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																														
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																															
6,792,204 50	6,771,800 »	20,494 50	»		<p>a) Décomposition de ces rations . . .</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">JOURNÉES</th> <th rowspan="2">RATIONS.</th> </tr> <tr> <th>de marche.</th> <th>d'hommes aux hôpitaux.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Infanterie</td> <td>44,000</td> <td>9,333,415</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>42,400</td> <td>2,073,200</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>29,800</td> <td>2,868,000</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>3,100</td> <td>507,350</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration</td> <td>400</td> <td>178,120</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>119,700</td> <td>14,960,985</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">JOURNÉES</th> <th rowspan="2">RATIONS.</th> </tr> <tr> <th>de marche.</th> <th>d'hommes aux hôpitaux.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Infanterie</td> <td>44,000</td> <td>9,333,415</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>42,400</td> <td>2,073,200</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>29,800</td> <td>2,868,000</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>3,100</td> <td>507,350</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration</td> <td>400</td> <td>178,120</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>119,700</td> <td>14,960,985</td> </tr> </tbody> </table> <p>Reste 14,190,785</p>	JOURNÉES		RATIONS.	de marche.	d'hommes aux hôpitaux.	Infanterie	44,000	9,333,415	Cavalerie	42,400	2,073,200	Artillerie	29,800	2,868,000	Génie	3,100	507,350	Bataillon d'administration	400	178,120	Total	119,700	14,960,985	JOURNÉES		RATIONS.	de marche.	d'hommes aux hôpitaux.	Infanterie	44,000	9,333,415	Cavalerie	42,400	2,073,200	Artillerie	29,800	2,868,000	Génie	3,100	507,350	Bataillon d'administration	400	178,120	Total	119,700	14,960,985
JOURNÉES		RATIONS.																																																	
de marche.	d'hommes aux hôpitaux.																																																		
Infanterie	44,000	9,333,415																																																	
Cavalerie	42,400	2,073,200																																																	
Artillerie	29,800	2,868,000																																																	
Génie	3,100	507,350																																																	
Bataillon d'administration	400	178,120																																																	
Total	119,700	14,960,985																																																	
JOURNÉES		RATIONS.																																																	
de marche.	d'hommes aux hôpitaux.																																																		
Infanterie	44,000	9,333,415																																																	
Cavalerie	42,400	2,073,200																																																	
Artillerie	29,800	2,868,000																																																	
Génie	3,100	507,350																																																	
Bataillon d'administration	400	178,120																																																	
Total	119,700	14,960,985																																																	
4,751,020 05	4,737,870 »	13,150 05	»		<p>b) Décomposition de ces rations . . .</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">JOURNÉES</th> <th rowspan="2">Le 1/6 des journées des enfants de troupe.</th> </tr> <tr> <th>de marche.</th> <th>d'hommes aux hôpitaux.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Infanterie</td> <td>44,000</td> <td>15,208</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>42,400</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>29,800</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>3,100</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administoa.</td> <td>400</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>119,700</td> <td>15,208</td> </tr> </tbody> </table> <p>Reste 14,175,577</p>	JOURNÉES		Le 1/6 des journées des enfants de troupe.	de marche.	d'hommes aux hôpitaux.	Infanterie	44,000	15,208	Cavalerie	42,400	»	Artillerie	29,800	»	Génie	3,100	»	Bataillon d'administoa.	400	»	Total	119,700	15,208																							
JOURNÉES		Le 1/6 des journées des enfants de troupe.																																																	
de marche.	d'hommes aux hôpitaux.																																																		
Infanterie	44,000	15,208																																																	
Cavalerie	42,400	»																																																	
Artillerie	29,800	»																																																	
Génie	3,100	»																																																	
Bataillon d'administoa.	400	»																																																	
Total	119,700	15,208																																																	
11,543,314 55	11,509,670 »	33,644 85	.. »		<p>c) Décomposition de ces rations .</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">CHEVAUX</th> <th colspan="2">RATIONS</th> </tr> <tr> <th>de grosse cavalerie.</th> <th>de cavalerie légré.</th> <th>fortes.</th> <th>légères.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>»</td> <td>4,110</td> <td>»</td> <td>1,500,150</td> </tr> <tr> <td>1,370</td> <td>»</td> <td>500,050</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>2,817</td> <td>39</td> <td>1,028,205</td> <td>14,235</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>4,187</td> <td>1,528,255</td> <td>1,514,385</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>8,356</td> <td>3,042,640</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	CHEVAUX		RATIONS		de grosse cavalerie.	de cavalerie légré.	fortes.	légères.	»	4,110	»	1,500,150	1,370	»	500,050	»	2,817	39	1,028,205	14,235	Total	4,187	1,528,255	1,514,385	Total	8,356	3,042,640																			
CHEVAUX		RATIONS																																																	
de grosse cavalerie.	de cavalerie légré.	fortes.	légères.																																																
»	4,110	»	1,500,150																																																
1,370	»	500,050	»																																																
2,817	39	1,028,205	14,235																																																
Total	4,187	1,528,255	1,514,385																																																
Total	8,356	3,042,640																																																	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÈRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	11,536,726 55	6,588 "
		<i>Casernement des hommes a).</i>		
		Loyer des fournitures appartenant à la Société des Hts militaires.		
		(Contrat du 1 ^{er} octobre 1872 modifié par celui du 31 décembre 1877.)		
	a.	1,200 lits à deux places, à 20 francs par lit fr. 24,000 "		
		35,000 — à une — 15 — 525,000 "		
		————— 549,000 "		
		Fournitures appartenant aux communes.		
	b.	b) 2,400,000 journées d'occupation de fournitures appartenant aux communes, à raison de 5 centimes 120,000 "		
		Augmentation pour l'année bissextile: 6,575 journées 528 75		
		————— 120,528 75		
24		Fournitures appartenant à l'État.		
	c.	c) 549,585 journées d'occupation de fournitures appartenant à l'État, à raison de 2 centimes fr. 10,991 70	713,358 87	"
		Augmentation pour l'année bissextile: 1,506 journées 50 12		
		————— 11,021 82		
		Dépenses diverses.		
	d.	Lavage de couvertures, sacs de campement et menues réparations . . . fr. 3,008 50		
		Renouvellement de couvertures et de sacs de campement; achat de toiles pour traversins de tentes pour les bivouacs, matelas, draps de lit, laine, et cou- chettes de fer et de bois 50,000 "		
		————— 53,008 50		
		Renouvellement de la buffleterie et du harnachement.		
		Infanterie fr. 40,000 "		
		Cavalerie 46,000 "		
25	"	Artillerie 12,000 "		
		Génie 1,900 "		
		Bataillon d'administration 100 "		
		————— 100,000 "		
		A REPORTER. fr.	12,350,085 42	6,588 "

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																															
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																
11,543,314 55	11,509,670 »	33,644 55	»	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">JOURNÉES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Infanterie</td> <td>9,333,415</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>2,073,200</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>2,868,900</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>507,330</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration</td> <td>178,120</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>14,960,965</td> </tr> <tr> <td>A déduire les journées de marche</td> <td>119,700</td> </tr> <tr> <td>Reste</td> <td>14,841,285</td> </tr> <tr> <td>36,200 fournitures de la Société des lits militaires, à 365 jours d'occupation</td> <td>13,213,000 journées.</td> </tr> <tr> <td>A déduire 1/10 pour non-occupation.</td> <td>1,321,300 »</td> </tr> <tr> <td>Reste</td> <td>11,891,700 »</td> </tr> <tr> <td>b) Fournitures appartenant aux communes</td> <td>2,400,000 »</td> </tr> <tr> <td>c) — — à l'État</td> <td>549,585 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td>TOTAL ÉGAL.</td> <td>14,841,285</td> </tr> </tbody> </table>	JOURNÉES.		Infanterie	9,333,415	Cavalerie	2,073,200	Artillerie	2,868,900	Génie	507,330	Bataillon d'administration	178,120	Total	14,960,965	A déduire les journées de marche	119,700	Reste	14,841,285	36,200 fournitures de la Société des lits militaires, à 365 jours d'occupation	13,213,000 journées.	A déduire 1/10 pour non-occupation.	1,321,300 »	Reste	11,891,700 »	b) Fournitures appartenant aux communes	2,400,000 »	c) — — à l'État	549,585 »		TOTAL ÉGAL.	14,841,285
JOURNÉES.																																			
Infanterie	9,333,415																																		
Cavalerie	2,073,200																																		
Artillerie	2,868,900																																		
Génie	507,330																																		
Bataillon d'administration	178,120																																		
Total	14,960,965																																		
A déduire les journées de marche	119,700																																		
Reste	14,841,285																																		
36,200 fournitures de la Société des lits militaires, à 365 jours d'occupation	13,213,000 journées.																																		
A déduire 1/10 pour non-occupation.	1,321,300 »																																		
Reste	11,891,700 »																																		
b) Fournitures appartenant aux communes	2,400,000 »																																		
c) — — à l'État	549,585 »																																		
	TOTAL ÉGAL.	14,841,285																																	
713,358 87	713,000 »	358 87	»																																
100,000 »	100,000 »	»	»																																
12,556,673 42	12,322,670 »	234,003 42	»																																

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTELLA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	12,350,085 42	6,588 »
		<i>Frais de route et de séjour.</i>		
26	a.	Voyages, missions et déplacements ordinaires des officiers et des fonctionnaires et employés civils des administrations ressortissant au Département de la Guerre. fr. 105,000 »	110,000 »	»
	b.	Frais de route et de séjour du Ministre 5,000 »		
		<i>Transports généraux.</i>		
27	»	Transport de matériel; fourniture de voitures à des militaires malades ou blessés, etc.	65,000 »	»
		<i>Chauffage et éclairage des corps de garde.</i>		
28	•	Fournitures de combustibles aux corps de garde établis dans les places de garnison, les forts, les camps et les bivouacs; chauffage et éclairage de quelques logements de troupes; location de corps de garde dans les cantonnements, etc.	118,000 »	»
		<i>Remonte.</i>		
		<i>(Remonte ordinaire, calculée à raison de 11 ²/₁₀ % de l'effectif en chevaux pour la cavalerie et de 8 ²/₁₀ % pour l'artillerie.)</i>		
		<i>Achat de chevaux.</i>		
29	a.	426 chevaux de chasseurs et de lanciers, à fr. 1,100. . fr. 468,600 »	818,300 »	»
		142 — de guides, à 1,150. . . 163,300 »		
		65 — de selle d'artillerie, à 1,150. . . 72,450 »		
		126 — de trait — , à 825. . . 103,950 »		
		————— 808,300 »		
		757		
		Primes à accorder pour l'achat de chevaux nés et élevés en Belgique. 10,000 »		
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.	13,461,385 42	6,588 »

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
12,550,675 42	12,522,670 "	34,005 42	"	
110,000 "	110,000 "	"	"	
65,000 "	65,000 "	"	"	
118,000 "	118,000 "	"	"	
818,500 "	812,700 "	5,510 "	"	
15,407,075 42	15,428,460 "	30,513 42	"	
AUGMENTATION. . fr.		30,513 42		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE IX.				
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.				
<i>Traitements de non-activité.</i>				
<i>1° Pour motifs de santé.</i>				
		1 Colonel à	6,575	6,575
		7 Majors, à	4,125	28,875
		12 Capitaines de 1 ^{re} classe, à	2,850	54,200
		8 — de 2 ^e — , à	2,850	20,400
		3 — de 3 ^e — , à	2,560	7,080
		3 Lieutenants, à	1,800	5,400
		2 Sous-lieutenants, à	1,575	5,150
		TOTAL		105,480
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. ‰ pour médicaments		527 40
				104,952 60
<i>2° Par mesure d'ordre.</i>				
		3 Capitaines de 1 ^{re} classe, à	1,000	5,700
		3 — de 2 ^e — , à	1,700	6,100
		4 — de 3 ^e — , à	1,575	6,500
		7 Lieutenants, à	1,200	8,400
		2 Sous-lieutenants, à	1,050	2,100
		TOTAL		27,600
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. ‰ pour médicaments		158
				27,462
				145,000
<i>3° Employés civils.</i>				
		4 Employés civils de l'administration centrale du Ministère de la Guerre ou des administrations qui ressortissent à ce Département		5,500
		TOTAL		5,500
<i>Honoraires.</i>				
		b. Honoraires d'avocats et frais de procédure		7,085 40
<i>Frais de représentation.</i>				
		" Aux généraux et officiers supérieurs qui se trouvent dans une position spéciale		20,000
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.		165,000

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
145,000 »	145,000 »	»	»		
20,000 »	20,000 »	»	»		
165,000 »	165,000 »	»	»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE X.		
		PENSIONS ET SECOURS.		
	a.	Pensions temporaires, et arriérés fr. 85,460 •		
	b.	Premier terme des pensions civiles et militaires 7,000 "		
32	c.	Secours à d'anciens militaires, à leurs veuves et à leurs familles, et à d'anciens employés du Ministère de la Guerre. 20,000 "		
		110,460 •		
	d.	Secours aux réfugiés politiques fr. 540 "	110,460 "	540 "
		TOTAL DU CHAPITRE X fr.	110,460 "	540 "
		CHAPITRE XI.		
		DÉPENSES IMPRÉVUES.		
55	•	Dépenses imprévues non libellées au Budget; Achat de décorations militaires; Secours à accorder éven- tuellement à des personnes étrangères à l'armée, en cas d'accidents dont la responsabilité incombe au Département de la Guerre	14,958 85	"
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.	14,958 85	"

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
111,000 .	111,000 .		.	.	
111,000 .	111,000 .		.	.	
14,958 83	14,958 .		20 83	.	
14,958 83	14,958 .		20 83	.	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
CHAPITRES.	PAGES.		Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
RÉCAPITULATION.				
I.	354	Administration centrale	325,000	150,000
II.	356	États-majors.	1,457,470 40	•
III.	364	Service de santé des hôpitaux	1,008,405 10	•
IV.	366	Solde des troupes	24,567,481 25	30,447
V.	384	Académie militaire	206,400	•
VI.	388	Établissements et matériel de l'artillerie	1,082,555	•
VII.	392	Matériel du génie	1,460,000	•
VIII.	394	Pain, viande, fourrages et autres allocations	13,461,585 42	6,588
IX.	400	Traitements divers et honoraires	165,000	•
X.	402	Pensions et secours.	110,460	540
XI.	4b.	Dépenses imprévues	14,958 85	•
TOTAUX. fr.			43,047,195	187,576

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
473,000 »	455,000 »	18,000 »	»		
1,457,479 40	1,457,000 »	479 40	»		
1,008,405 10	1,008,400 »	5 10	»		
24,507,028 25	24,561,247 »	36,081 25	»		
296,400 »	296,400 »	»	»		
1,082,555 »	1,082,555 »	»	»		
1,460,000 »	1,460,000 »	»	»		
13,467,975 42	13,428,460 »	39,515 42	»		
165,000 »	165,000 »	»	»		
111,000 »	111,000 »	»	»		
14,958 85	14,958 »	20 85	»		
44,134,700 »	44,040,000 »	94,700 »	»		
AUGMENTATION . . . fr.		94,700 »			

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 1.

État nominatif des fonctionnaires et employés civils ressortissant au Département de la Guerre, admis à la pension de retraite depuis le 1^{er} janvier 1878 jusqu'au 31 décembre 1878.

DATE DES ARRÊTÉS d'admission à la PENSION.	NOMS ET PRÉNOMS des FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	DERNIÈRES FONCTIONS.	ÂGE.	ANNÉES de service.			MOTIFS des ADMISSIONS A LA RETRAITE.	TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	MONTANT de la pension.
				Ans	Mois	Jours.			
1878. 30 janvier.	Richelle, G.	Chef de bureau au ministère de la Guerre.	67	40	10	»	Grand âge.	4,400 »	2,764 »
4 juin.	Montfort, P.	Chef de division au ministère de la Guerre.	66	45	7	15	Id.	7,000 »	4,666 »
TOTALfr.								7,450 »	

État nominatif des pensions civiles dont l'extinction a été constatée depuis le 1^{er} janvier 1878 jusqu'au 31 décembre 1878.

NUMÉROS		NOM DU TITULAIRE DE LA PENSION.	DATE DU DÉCÈS ou de l'extinction de la pension.	CAUSE de la cessation de la pension.	MONTANT de la pension éteinte.	Observations.
d'ordre.	d'in- scription.					
111	91	d'Hooghe, F.-J.-F. . . .	26 octobre 1877.	Décès	295 »	SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1878.
112	87	Van Cutsem, H.-J. . . .	5 janvier 1878.	Id.	1,515 »	164 pensions inscrites . .fr. 202,776
113	147	Jacob, P.-N.	15 février 1878.	Id.	300 »	114 pensions éteintes. . .fr. 110,051
114	105	Gallez, J.-B.-J.	26 mai 1878.	Id.	389 »	50 — restant à servir.fr. 92,745
TOTALfr.					2,495 »	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

ANNEXE N° 2.


Relevé des recettes procurées au Trésor pendant les années 1874 à 1878 inclus, et des sommes qu'il y aura lieu de porter au Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1880, à titre des recettes présumées de cet exercice.



ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NATURE DES RECETTES.	1874.	1873.	1876. -	1877.
Pensions des élèves de l'École militaire	90,891 99	104,990 57	124,165 02	121,510 15
Produit de la vente des chevaux de réformes et des poulains .	60,059 30	70,104 60	97,796 60	106,447 »
Produit d'objets hors de service provenant du matériel de l'artillerie et du génie	77,644 99	90,343 09	29,747 25	31,603 82
Produit du loyer des domaines de la guerre, pêche des fossés.	77,631 69	61,302 83	58,131 52	73,927 32
Déaéficés à produire par les établissements de l'artillerie . . .	»	»	»	»
Remboursements divers.	2,995 20	9,047 20	10,588 64	10,285 81
Produit de la vente des cartes du dépôt de la Guerre	5,765 01	7,390 36	8,000 »	8,000 »
TOTAUX. fr.	520,988 18	351,678 65	328,429 03	351,772 08

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1878.	Total.	MOYENNES des CINQ ANNÉES 1874 à 1878.	PRÉVISIONS des RECETTES proposées pour 1880.
110,592 25	557,449 96	111,489 96	105,400 *
124,830 80	474,258 50	94,851 66	100,000 "
20,670 22	250,015 57	50,005 07	25,000 "
72,787 11	345,780 47	68,756 09	70,000 "
"	"	"	500 "
13,365 01	46,277 86	9,255 57	10,000 "
17,065 51	47,020 08	9,404 15	8,000 *
505,954 70	1,718,802 64	545,760 48	518,900 *

(410)